

NOTITIA ALTERA.

(Histoire littéraire de la France, t. XII, pag. 361.)

§ I. Histoire de la vie de Suger.

La patrie de l'illustre Suger est un problème sur lequel on propose diverses conjectures, dont aucune, à notre avis, ne produit une entière conviction. Celle qui nous paraît le plus approcher de la vérité le fait naître dans le territoire de Saint-Omer (1). L'époque de sa naissance est plus certaine. Tous les critiques s'accordent à la placer en 1081. Suger eut pour père Hélinand, homme du peuple, qui n'avait d'autre recommandation dans le monde que sa probité. Dès sa plus tendre jeunesse il fut offert par ses parents à la religion dans le monastère de Saint-Denys en France. Mille belles qualités, dont on apercevait les germes dans cet enfant, le firent recevoir à bras ouverts par l'abbé Yves, qui gouvernait alors cette maison. Peu de mois après avoir été admis, il fut envoyé au prieuré de Létrée, à un quart de lieue et de la dépendance de Saint-Denys (2). Il fallait qu'il y eût là quelque religieux capable de l'instruire, car il reconnaît lui-même qu'il fut toujours élevé avec soin (3). Les termes de son testament portent qu'il passa dix années dans cette retraite (4).

L'abbé Yves étant mort l'an 1094, il fut appelé vers le même temps à Saint-Denys. Voici quelle fut l'occasion de son rappel. Le roi Philippe I^{er} venait de confier à cette abbaye son fils Louis, depuis surnommé le Gros, pour y être formé aux lettres et à la vertu (5). Adam, successeur d'Yves, voulant exciter l'émulation du jeune prince et lui procurer une compagnie de son âge, crut devoir mettre auprès de lui le jeune Suger, dont le caractère aimable, l'esprit ouvert et l'application au travail étaient très-assortis à ce dessein. L'effet alla plus loin que l'abbé n'avait espéré. Suger eut le bonheur de plaire extrêmement à Louis, et dès lors on vit naître entre ces deux personnes de conditions si disproportionnées cette amitié constante dont les suites ne furent pas moins utiles au roi et à l'Etat qu'honorables au favori.

Philippe ayant fait revenir son fils à la cour vers l'an 1098 (6), Suger alla perfectionner ses talents dans une fameuse école, située sur les confins de la Touraine et de l'Anjou, près de l'abbaye de Fontevraud. L'histoire ne désigne point le nom de cette école, mais la position que nous venons de marquer, d'après Suger lui-même (7), ne peut être celle de l'académie de Poitiers, comme Duboulay le prétend (t. II, p. 7). Elle nous paraît beaucoup mieux convenir à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, où les lettres étaient réellement florissantes alors sous l'abbé Guillaume, successeur de Sigon (8).

Le cercle de ses études achevé, Suger reprit la route de Saint-Denys sur la fin de l'an 1105; il était alors dans sa vingt-troisième année. Les progrès qu'il avait faits durant son absence fixèrent à son retour l'attention de ses confrères. Son abbé surtout, qui n'avait rien négligé pour son éducation, s'applaudissait d'avoir si bien réussi. Il remarquait avec complaisance tous les avantages qui se réunissaient en sa personne : une taille petite à la vérité, mais relevée par une physionomie agréable et spirituelle, des manières polies sans contrainte ni bassesse, de la vivacité sans étourderie, un génie propre aux affaires et fécond en ressources, une facilité merveilleuse de s'énoncer en l'une et l'autre langue, à quoi se joignait un air de décence et une régularité de conduite qui ne s'étaient jamais démentis. Adam ne jugea pas devoir laisser un sujet de ce mérite dans l'obscurité (9). Il le mena lui-même à la cour pour rendre ses respects au prince Louis qui depuis quatre ans partageait le trône avec le roi son père. Du faite de la grandeur, Louis ne méconnut pas son compagnon d'études. Il le revit avec joie et lui donna de nouvelles assurances de son amitié. Le succès de cette première visite fraya le chemin de la cour à Suger. Son abbé le prenait ordinairement avec lui, lorsqu'il était obligé de s'y rendre, soit pour les intérêts de sa maison, soit pour les affaires de l'Etat (10). Quelquefois même il l'envoyait pour

(1) Félibien, *Histoire de Saint-Denys*, p. 152. — C'est ainsi que dom Liron (*Singularités hist.*, t. II, p. 48) tâche d'établir cette opinion. Alvisé, dit-il, qui d'abbé d'Anchin fut fait évêque d'Arras, était né dans le territoire de Saint-Omer. Or, Suger était frère d'Alvisé. 1^o Cela se prouve par une lettre du roi Louis le Jeune, qui, mandant à Suger la mort d'Alvisé, lui dit : *Venerabilis frater vester episcopus Atrebatensis felici consummatione migravit ad Dominum*. C'est le seul évêque dont ce prince ait dit, en écrivant à Suger, *votre frère l'évêque*. 2^o Alvisé lui-même donne à Suger la même qualité dans une charte qu'il fit expédier en faveur de l'abbaye de Saint-Denys (*Hist. de S.-D.*, pr. p. cvi) : *Dilectissime frater Sugerii, venerabilis abba*. Ajoutez à cela la grande considération dont Alvisé, sujet du comte de Flandre, jouissait à la cour de France, le vif intérêt que le roi Louis le Gros prit à son élection pour l'évêché d'Arras (*Hist. Lit.* t. XI, p. 673-674), les instances qu'il lui fit pour accepter cette dignité, la satisfaction qu'il témoigna de ce choix au peuple et au clergé d'Arras, l'attachement d'Alvisé pour l'abbaye de Saint-Denys. Si ce concours de vrai-

semblances, pesé mûrement, ne persuade pas l'esprit absolument, du moins doit-il, ce semble, l'ébranler.

Nous avons d'Alvisé une courte lettre publiée par Baluze outre ses chartes (*Misc.* t. V, p. 405). Ce monument ne nous a pas paru mériter qu'on fit de ce prélat un article particulier dans cette histoire.

(2) Suger., ep. 88.

(3) *Il y passa le temps à chanter, à dormir et à ne rien faire*, dit M. Dauvigni (*Hist. des hom. ill.*, t. I, p. 6), d'après l'infidèle et passionné dom Gervaise, dont il n'est que le servile abrégiateur.

(4) Duches., *Script.* p. 282.

(5) Duches., *ibid.*

(6) Duches., *ibid.*, p. 522.

(7) *Epist.* 88.

(8) *Histoire ms. de Saint-Florent de Saumur*, par D. de Guines, c. 24.

(9) Guillelmus Sandionysianus, *De Vita Sugerii libri tres*, l. 1, n. 4, inter probat. *Hist. S. Dionysii auct. D. Felibiano*.

(10) *Sug. Vita Ludovici Grossi*, p. 238.

à tenir sa place, ainsi qu'aux assemblées ecclésiastiques, tant il comptait sur sa prudence et sa capacité. Suger nous apprend lui-même (11) qu'il fut choisi pour aller au concile de Poitiers, tenu l'an 1106 à l'occasion des secours demandés par les armées chrétiennes de la terre sainte. C'est encore de lui (12) que l'on tient qu'il avait assisté deux ans auparavant au conseil d'État où l'on délibéra sur le mariage de la fille unique de Gui Trussel, seigneur de Montlhéry, avec Philippe, fils du roi Philippe et de Bertrade, comtesse d'Anjou.

Une de ses principales occupations à Saint-Denys fut l'étude des archives, étude fort négligée avant lui, et au moyen de laquelle il se mit en état de défendre les biens et les privilèges de l'abbaye contre ceux qui voulaient y donner atteinte (13). Galon, évêque de Paris, trouva dans sa personne un adversaire redoutable, lorsqu'en 1107 il attaqua l'exemption de Saint-Denys. Cette contestation fut agitée en présence du pape Pascal qui se trouvait alors à la Charité-sur-Loire. Suger, que son abbé y avait amené, parla pour sa maison d'une manière qui lui mérita le gain de sa cause et l'estime du pape. Il eut l'honneur d'accompagner ensuite Pascal à Châlons-sur-Marne, et d'être admis au concile qu'il y célébra touchant ses démêlés avec l'empereur Henri V.

Suger n'avait pas moins de courage et de fermeté dans l'âme que de vivacité, de souplesse et de sagacité dans l'esprit (14). Ce fut ce qui détermina le monastère à lui confier l'administration de la terre de Berneval en Normandie, que les officiers du roi d'Angleterre pillaient impunément. La conduite qu'il y tint répondit à l'attente de ses confrères. Il fit tête aux usurpateurs, réprima leurs violences et les obligea même à restituer les biens dont ils s'étaient emparés. Une autre terre de Saint-Denys était exposée à de semblables déprédations (15) : c'était celle de Toury sur le chemin d'Etampes à Orléans. Hugues du Puiset, la terreur de tout le pays des environs (16), la désolait par les rançons qu'il exigeait des habitants, et s'efforçait en toutes manières de se rendre maître du château. Suger, en étant devenu prévôt, tenta d'abord les voies de douceur et d'insinuation pour gagner le tyran, mais inutilement. Hugues était d'un caractère à ne se laisser vaincre que par la supériorité des armes (17). Il ne s'attendait pas que notre prévôt dût la lui faire éprouver. L'événement le désabusa. Suger, s'étant mis en état de défense, repoussa ses attaques, le poursuivit à son tour et porta la désolation dans ses propres terres. Ces succès à la vérité, quoiqu'il fit souvent en personne les fonctions de capitaine, si peu séantes à sa profession, furent moins son ouvrage que celui du roi Louis le Gros. Ce prince vint jusqu'à trois fois dans l'espace de quatre années mettre le siège devant le château de Puiset. La place, autant de fois emportée, fut à la fin réduite en cendres. Hugues après cet échec prit la fuite, et alla expier ses crimes à la terre sainte.

Durant le cours de cette guerre, une trêve, accordée à de feintes soumissions du rebelle, donna le loisir à notre prévôt de se rendre au concile de Latran, tenu l'an 1112. L'objet de cette assemblée était, comme l'on sait, de dégager le pape des liens où l'empereur l'avait mis en le forçant de lui abandonner les investitures.

De retour en France il continua de régir sa prévôté de Toury. Il continua pareillement de faire à la cour de fréquents voyages, dont chacun lui valait un surcroît de faveur dans l'esprit du prince.

Après la mort de Pascal, arrivée le 18 janvier de l'an 1118, Louis le députa pour aller complimenter de sa part le pape Gélase II que la persécution de Bourdin, son antagoniste, avait obligé de se réfugier en France. Suger rencontra le saint-père à Maguelone dans un état où les hommages du monarque, les assurances de sa protection et les présents qu'il lui envoyait par son ambassadeur, ne pouvaient venir plus à propos. Dans l'audience qu'il eut on convint d'un jour et d'un lieu pour une entrevue de Sa Sainteté avec le roi. Mais la mort précipitée de Gélase ne lui permit pas de tenir cet engagement. Son successeur Calixte II eut également besoin de l'appui de la France pour se maintenir sur le saint-siège. Ce fut encore Suger qui fut chargé de lui porter, l'an 1119, les vœux de Louis et de la France. La même année il assista au concile que ce pape tint à Reims. On ignore le personnage qu'il y fit, et celui que lui prête en cette occasion l'historien moderne de sa Vie (18), est du nombre de ces fictions multipliées qui ont fait qualifier à juste titre son histoire de roman (19). Tout ce qui paraît constant, c'est que Calixte conçut dès lors des sentiments distingués pour le député de Saint-Denys. Deux ans après, le pape le revit à Bionte, dans la terre de Bari, à la tête d'une ambassade que le roi lui envoyait pour des affaires dont l'histoire ne marque pas l'objet (20). Suger exposa le sujet qui l'amenait avec une sagesse et des grâces qui firent souhaiter au pontife de le retenir quelque temps pour jouir de son entretien à loisir. Mais l'ayant pressenti là-dessus, il n'en put rien obtenir. Les affaires de son maître expédiées, il prit aussitôt congé du pape et partit.

L'empressement de revoir ses frères et je ne sais quel pressentiment lui faisaient hâter son retour. Mais en chemin, et dans l'Italie même, il reçut des nouvelles qui ralentirent un peu sa marche. Un messager, dépêché par les religieux de Saint-Denys, vint lui apprendre la mort de son abbé, décédé le 19 janvier de l'an 1122, et le choix que le chapitre avait fait de sa personne pour le remplacer (20*) : à quoi il ajouta que cette élection s'étant faite sans la participation du roi, ce prince, loin de la confirmer, s'était emporté contre les députés qui lui en avaient apporté le décret jusqu'à les envoyer en prison dans le château d'Orléans (21). Ce récit fit les impressions les plus vives et les plus variées sur l'esprit et le cœur de Suger. La mort de son abbé, auquel il devait ce qu'il était, l'attendrit jusqu'aux larmes ; l'honneur que ses confrères venaient de lui faire en le choisissant pour les gouverner le pénétrait de reconnaissance ; mais la précipitation avec laquelle ils s'étaient comportés dans cette affaire le jetait dans le plus cruel embarras. Quelle résolution prendre dans une conjoncture si délicate ? Acquiescer à son élection lui semblait une témérité capable d'attirer sur sa personne et sur sa maison tout le poids de l'indignation du roi ; y renoncer par ce motif, c'était encourir la disgrâce du pape, qui n'eût pas manqué de taxer cette conduite de faiblesse et de pusillanimité. Enfin, après y avoir bien réfléchi, le parti auquel il s'arrêta fut de détacher une partie de ses gens, les uns pour aller consulter le pape sur ce qu'il

(11) Sug., *Vita Ludovici Grossi*, p. 288.

(12) *Ibid.*

(13) Egassi Bulæi *Historia Universitatis, Paris.*, t. II, p. 18.

(14) Felib., *ibid.*, p. 152.

(15) *Ibid.*, p. 153.

(16) Duches., *ibid.*, p. 299; Mab. *Ann.*, l. 22, p. 365.

(17) Duches., *ibid.*, p. 300.

(18) Gerv., *Vie de Suger*, t. II, p. 157.

(19) Vaiss., *Hist. de Lang.* t. II, p. 559, n. 14.

(20) Sug., *Vita Ludovici Grossi*, p. 310

(20*) *Ibid.*

(21) *Ibid.*, p. 311.

avait à faire, les autres pour le devancer en France et s'informer s'il y avait sûreté pour lui de repaître à la cour. Comme les premiers se disposaient à partir, survint un ecclésiastique de la cour romaine, homme de condition et ami de Suger, lequel se chargea généreusement de sa commission auprès du pape. Son inquiétude ne fut pas de longue durée. Les députés qu'il avait envoyés en France revinrent en diligence pour lui dire que la colère du monarque était passée; qu'il avait relâché les prisonniers de Saint-Denis, et qu'il le reverrait lui-même avec joie. Alors il continua tranquillement sa route. Arrivé à Saint-Denis, il y trouva le roi qui l'attendait à la porte, accompagné de plusieurs évêques et suivi de toute la communauté. Louis et les prélats par leurs caresses, ses confrères par l'expression de leurs tendres respects, donnèrent à son entrée l'air d'un véritable triomphe. Dès le lendemain, qui était un samedi, l'évêque de Senlis l'ordonna prêtre (car il n'était encore que diacre), et le dimanche suivant il reçut la bénédiction abbatiale par les mains de l'archevêque de Bourges. C'était aller un peu vite, comme on le voit, mais le roi le souhaitait ainsi pour être témoin de toute la cérémonie, et l'on ne crut pas devoir lui refuser cette satisfaction.

Le nouvel abbé donna tout le reste de l'année à l'examen de l'état de sa maison, que ses longues et fréquentes absences lui avaient rendue en quelque sorte étrangère. Mais l'année suivante il lui prit une dévotion assez déplacée, dont il est à propos de rapporter les motifs et l'objet dans ses propres termes. « (22) La seconde année de notre ordination, dit-il, nous nous mîmes en route pour aller rendre nos hommages à l'église romaine, de peur de passer pour ingrat en manquant à ce devoir. Quels droits en effet cette mère commune des Eglises n'avait-elle pas acquis sur notre reconnaissance par la bonté avec laquelle, avant notre promotion, elle nous avait admis en divers conciles tenus à Rome et ailleurs, par les applaudissements dont elle nous avait honoré lorsque nous y plaidions, soit pour les intérêts de notre maison, soit pour des affaires étrangères, et enfin par les jugements nombreux qu'elle avait rendus en notre faveur. » Il raconte ensuite la façon gracieuse dont le pape Calixte et toute sa cour l'accueillirent dans ce nouveau voyage, le séjour de six mois qu'il fit à Rome, pendant lequel il assista au concile de Latran, où fut terminée la grande affaire des investitures. « Après quoi, dit-il, nous allâmes porter nos vœux au Mont-Cassin, à Saint-Barthélemi de Bénévent, à Saint-Matthieu de Salerne, à Saint-Nicolas de Bari, et à Saint-Michel du Mont-Gargan. De là nous repassâmes en France avec des lettres du pape qui faisaient notre éloge et assuraient à notre monastère la protection du saint-siège. »

Rien n'était moins équivoque que ces démonstrations d'estime et de bienveillance dont le pape avait comblé l'abbé de Saint-Denis. La suite le fit encore mieux connaître. Environ dix-huit mois après le départ de Suger, Calixte, impatient de le revoir, et désirant le fixer auprès de sa personne, lui écrivit pour l'engager à revenir, avec promesse de l'élever à une plus haute dignité : ce qui semble ne devoir s'entendre que du cardinalat. Suger se rendit à cette invitation, sans doute après en avoir concerté avec le roi. Il partit avec un cortège nombreux et les sommes d'argent nécessaires tant pour les frais du voyage que pour se préparer aux honneurs qu'il allait recevoir. Mais la mort de Calixte, qu'il apprit à Lucques, fit évanouir toutes les belles espérances dont il se nourrissait. « A cette nouvelle, dit-il, nous rebroussâmes chemin par la crainte de l'ancienne et nouvelle avarice des Romains. *Romanorum novam et veterem avaritiam devitanda retrocessimus* (23). »

Suger fut bien dédommagé de la peine que ce contre-temps lui causait par le bon accueil que le roi lui fit à son retour. Louis avait déjà senti le tort qu'il s'était fait à lui-même en le laissant partir. Pour lui ôter la tentation d'une récidive, il l'engagea si avant dans les affaires, qu'il ne lui fut plus possible d'en sortir. L'histoire ne marque aucun titre particulier dont le monarque l'ait revêtu, mais elle nous apprend qu'il eut une grande influence dans toutes les opérations du gouvernement. Cessoins lui causèrent des distractions très-fâcheuses sur l'état de sa maison. Tout occupé du bien public, la négligence sur le reste permit que le tumulte suivit les affaires qui venaient l'assiéger à Saint-Denis. Ce monastère, devenu comme le siège de la justice et le bureau de la guerre, était continuellement ouvert aux plaideurs, aux militaires et aux femmes même (24). Le cloître, lieu consacré spécialement au silence, retentissait des cris de la chicane et des entretiens bruyants de ceux qui venaient solliciter des grâces et des emplois. Il arriva de là que les moines, distraits de leurs exercices, s'abandonnèrent à l'oisiveté. La conduite personnelle de l'abbé n'était nullement propre à couvrir ces désordres. Son luxe semblait le disputer à son crédit. Sa table, ses habits, ses équipages annonçaient plutôt un grand du siècle qu'un supérieur de moines. Mais Dieu, qui avait des vues de miséricorde sur cet homme extraordinaire, ne permit pas qu'il persévérât dans un genre de vie si peu conforme à son état. On ignore le moyen extérieur dont il se servit pour le toucher et le faire rentrer en lui-même. L'opinion commune fait honneur de sa conversion à saint Bernard. Quoi qu'il en soit, elle fut aussi subite que sincère et solide. Au moment qu'on s'y attendait le moins, l'abbé de Saint-Denis embrassa la réforme et la fit adopter à sa communauté d'une manière si prompte et si paisible, qu'il ne parut pas y avoir rencontré la moindre opposition. Cet heureux événement concourt avec l'an 1127. L'abbé de Clairvaux, l'ayant appris, écrivit à Suger au nom de tous les gens de bien pour l'en féliciter. Mais, dans sa lettre, loin de faire entendre qu'il ait contribué à cette merveille, il demande à Suger qui lui a proposé une telle perfection, et témoigne qu'il en a reçu la nouvelle avec la même surprise que les autres. *Quis tibi hanc perfectionem proponebat? Ego tanta, fatcor, audire de te, etsi desiderabam, non tamen sperabam.*

Suger, en se réformant, aurait bien souhaité quitter le soin de l'Etat pour se consacrer entièrement à la retraite; mais c'est à quoi le roi ne voulut jamais entendre. Il fallut donc allier un nouveau genre de vie avec les anciens engagements, les pratiques austères de la profession monastique avec les devoirs de courtisan, la manutention de la discipline régulière avec le détail immense des affaires publiques. Notre abbé, renouvelé par la grâce, fit face à tout et s'attira des applaudissements de toutes parts. Dans son cloître, religieux plein de ferveur et supérieur vigilant, il semblait n'être occupé que de son salut et de celui des âmes confiées à ses soins. Pour obvier à l'inconvénient de ses absences fréquentes et indispensables, il eut l'attention de se donner un second propre à le remplacer. Ce fut le moine Hervé qu'il nomma grand prieur, homme à la vérité d'une capacité médiocre, mais d'une prudence et d'un zèle sur lesquels il pouvait se reposer. A la cour, humble et dépouillé de tout le faste qui l'environnait auparavant, il n'en eut que plus de considération auprès des grands. Son mérite, où ils n'apercevaient plus de taches, les subjuga,

(22) *Vita Ludovici Grossi*, p. 312(23) *Ibid.*, p. 315.

(24) S. Bernardus, epist. 78.

tout indociles qu'ils étaient, au point de le choisir pour arbitre de leurs différends avec le roi. Ce monarque lui-même ne faisait rien sans le conseil de Suger.

Ce fut sans doute après l'avoir consulté que Louis tint l'assemblée d'Etampes, l'an 1150, pour décider entre Innocent et Anaclet qui se disputaient la papauté. La décision ayant été pour le premier, Suger fut nommé pour lui en porter la nouvelle à Cluny (25). C'était le lieu qu'Innocent, chassé de l'Italie, avait choisi pour sa retraite, en attendant que des conjonctures plus favorables lui permissent de se produire au grand jour. On peut aisément se figurer la joie que lui causa cette ambassade, et les caresses dont il combla celui qui en était chargé. L'abbé de Saint-Denys en prenant congé de Sa Sainteté, la supplia d'honorer son monastère de sa présence. Innocent le promit et tint parole l'année suivante.

Philippe, fils de Louis le Gros, était alors assis sur le trône avec son père. Ce jeune prince étant mort tragiquement le 15 octobre 1131, Suger eut besoin de tout son esprit et de l'ascendant qu'il avait sur celui de son maître pour le consoler. Après avoir essuyé les larmes du monarque, il lui suggéra de donner promptement un successeur au défunt. Ce conseil était d'autant plus sage que la santé du roi commençant à se déranger, il était à craindre que le trône ne devint chancelant et exposé en proie à l'ambition des grands, s'il le laissait vacant par sa mort. Louis entra facilement dans les vues de son ministre. En conséquence il associa Louis, son second fils, depuis surnommé le Jeune, au pouvoir suprême; et, pour rendre cette association plus solennelle, l'ayant conduit au concile de Reims, il le fit sacrer et couronner dans cette assemblée par le pape.

Les sentiments du père envers l'abbé de Saint-Denys passèrent dans l'âme du fils, s'y fortifièrent et s'y accrurent avec l'âge. Suger eut l'honneur d'accompagner ce jeune prince dans le voyage qu'il fit à Bordeaux, pour épouser l'héritière d'Aquitaine. La joie de cette illustre alliance ayant été troublée par la nouvelle du trépas de Louis le Gros, notre abbé fut un de ceux qui déterminèrent Louis le Jeune à se rendre en diligence à Paris : précaution sage qui rompit les mesures de quelques seigneurs prêts à se soulever.

Au milieu des affaires politiques et militaires qui occupèrent Suger dans les premières années du nouveau règne, il conçut et exécuta le dessein de réédifier l'église de Saint-Denys. Le mérite de cette entreprise, dont on donnera les principaux détails ci-après, peut être caractérisé d'un seul trait, en disant qu'il était digne de l'opulence et du génie de Suger. Mais voici un contraste bien frappant. A côté de ce monument de sa magnificence, il en fit construire un autre où sa modestie ne brillait pas avec moins d'éclat. C'était une cellule large de dix pieds sur quinze de longueur, destinée à servir de retraite à ce grand homme pour ses exercices spirituels (26). On raconte un mot de Pierre le Vénérable à cette occasion. Considérant ce petit réduit après avoir admiré les beautés de l'église, cet abbé ne put s'empêcher de dire à ceux qui l'accompagnaient : « Voilà un homme en vérité qui nous condamne tous tant que nous sommes. S'il est prodigue, c'est pour la maison du Seigneur. Mais qu'il est éloigné de se permettre la dépense que nous faisons pour nous loger nous-mêmes ! »

Les délices que Suger goûtait dans cette solitude augmentaient de jour en jour son dégoût pour les emplois qui l'attiraient à la cour (27). Il était sur le point de s'en délivrer, lorsqu'un concours de circonstances imprévues fit retomber sur lui seul tout le poids du gouvernement. Ceci mérite quelque détail. L'an 1145 les députés des princes croisés d'Orient arrivèrent en France avec des lettres du pape Eugène III pour exhorter les fidèles à une nouvelle croisade. Louis le Jeune, inconsolable d'avoir mis à feu et à sang deux ans auparavant la ville de Vitri, crut avoir trouvé l'occasion de réparer cette faute en prenant lui-même la croix et se consacrant au voyage de la terre sainte. Suger, consulté là-dessus, ne fut point de cet avis. Il représenta au monarque ce que la France avait à craindre de son éloignement, remplie, comme elle l'était, de vassaux non moins inquiets que puissants, et par là très-propres à profiter de la conjoncture pour exciter des troubles. Voyant que la conscience de Louis résistait à ces vues de politique, il le pria de voir au moins S. Bernard avant que de se décider. Le roi y consentit; mais, loin de blâmer son dessein, l'abbé de Clairvaux le regarda comme une inspiration divine, et lui fit un point de religion de le suivre. Dès lors tout fut dit. L'an 1146, Louis reçut la croix solennellement des mains du saint homme à Vézelay. Prêt à partir, il convoqua l'année suivante, au mois de février, les prélats et les barons pour régler avec eux la manière dont l'Etat serait administré durant son absence. S. Bernard, chargé de porter la parole au nom de l'assemblée, proclama régents du royaume le comte de Nevers et l'abbé de Saint-Denys. L'un et l'autre, également surpris, protestèrent qu'un fardeau si pesant était au-dessus de leurs forces. Le premier alléguait de plus un vœu d'entrer en religion : sur quoi il obtint sa décharge. Il n'en fut pas ainsi de Suger. Loin d'écouter ses remontrances, on ne jugea pas même à propos de lui donner un nouveau collègue. La seule grâce qu'on lui accorda se réduisit à prier Samson, archevêque de Reims et Raoul comte de Vermandois, proche parent du roi, de lui prêter leur ministère, mais comme en sous-ordre et avec subordination. Une telle faveur n'était guère propre à le fléchir. Il persista dans son refus. Heureusement le pape était pour lors en France. On eut recours à lui pour vaincre la résistance de l'abbé de Saint-Denys. Cet expédient réussit; Eugène parla et fut obéi. Pour récompense de cette docilité, le pontife unit au glaive temporel que le prince avait remis entre les mains de Suger le glaive spirituel, en lui donnant pouvoir d'excommunier tous ceux qui s'opposeraient à ses volontés.

Nous réservons pour le paragraphe suivant le récit des principaux événements qui signalèrent sa régence. Ici nous nous bornerons à dire que, malgré les fréquentes contradictions qu'il eut à essuyer, les rênes de l'Etat ne flottèrent jamais entre ses mains; qu'il sut toujours maintenir l'autorité des lois, prévenir ou étouffer les soulèvements, réprimer les usurpations, veiller à la sûreté des places frontières; et en un mot, qu'il usa du pouvoir souverain dont il était dépositaire, avec toute la prudence et la sagesse qu'on pouvait désirer. C'est le témoignage que les Français et les étrangers lui rendirent à l'envi. On en vit même parmi ceux-ci faire le voyage de France pour vérifier par eux-mêmes ce que la renommée publiait de son mérite. De ce nombre fut Joscel, évêque de Sarisbéri. Il est bon de mettre sous les yeux du lecteur une partie de la lettre qu'il écrivit au régent, à son retour en Angleterre (28). « Votre réputation, lui dit-il, répandue en tous lieux nous a déterminé à passer la mer par le seul désir de vous connaître, et nous ne sommes venu de si loin que pour être témoin des merveilles qu'on racontait de vous, comme du Salomon de notre siècle. Notre curiosité a été satisfaite en tout point. Nous avons eu le plaisir d'entendre ces paroles pleines de sagesse qui sortent de votre bouche; nous avons considéré le magnifique temple que vous avez fait élever, les ornements dont vous ne cessez de l'embellir, l'ordre et

(25) *Vit. Lud.*, *ibid.*, p. 1315.

(26) *Guil.*, *Vit. Sug.*, l. II, n. 10.

(27) *Guil.*, *ibid.*, l. I, n. 2.

(28) *Duches.*, *ibid.*, p. 505.

l'harmonie qui règnent parmi ceux qui le desservent ; mille autres objets qui intéressent votre gloire ont fixé notre attention, et assurément nous avons tout lieu de dire avec la reine du Midi, qu'on ne nous avait pas rapporté la moitié des choses que nous voyions de nos yeux, tant la vérité surpasse le récit de la renommée. En effet, qui ne serait surpris de voir un seul homme soutenir le poids de tant d'affaires si importantes, maintenir la tranquillité des Eglises, réformer le clergé, défendre le royaume de France par les armes, y faire fleurir les vertus, le policer par des lois. »

Le roi d'Ecosse (David) fut tenté de la même curiosité que l'évêque de Sarisbéri. Sa dignité ne lui permettant pas de se rendre personnellement en France, il y envoya des ambassadeurs avec des présents pour Suger, et une lettre où il lui demandait son amitié (29).

Cependant, quelque sage que fût la régence de Suger, des ennemis secrets réussirent à la rendre suspecte au roi par des lettres qu'ils lui écrivirent dans le temps qu'il se préparait à revenir (30). Mais le prestige ne fut pas de longue durée. Le pape, que Louis vit en passant à Rome, le désabusa pleinement sur le compte du régent. Le témoignage de ses yeux fit encore plus à son retour que celui du pontife romain. Il fut étonné du bel ordre que Suger avait établi dans le royaume, et ne trouva pas d'autre moyen de s'acquitter envers lui, qu'en l'honorant du beau titre de *Père de la Patrie*, titre qui fut ratifié par le consentement unanime des grands et du peuple.

Louis rapporta très-peu de gloire de la croisade. En quittant la terre sainte, il avait laissé les choses à peu près dans la même confusion où il les avait trouvées. Il sentait vivement ce malheur, et son dessein était de le réparer à la première occasion (31). Mais ce qui refroidissait son zèle avait tellement refroidi celui des seigneurs français, qu'il lui fut impossible de les faire entrer dans ses vues. Alors Suger conçut une résolution dont il n'y avait point d'exemple avant lui dans un particulier, et qui n'a eu depuis qu'un seul imitateur (32) : Ce fut de lever une armée à ses propres dépens, et de la conduire lui-même en Palestine. Il avait déjà fait des préparatifs considérables pour cette expédition, lorsqu'une fièvre lente, jointe à son grand âge, l'avertit de ne plus penser qu'au grand voyage de l'éternité. Il s'y disposa par tous les moyens que la religion met entre les mains des fidèles (33). Sentant sa fin approcher, il rassembla ses frères en chapitre, et après leur avoir demandé pardon des fautes qu'il avait commises dans son ministère abbatial, il rétablit dans leurs grades et offices ceux qu'il en avait destitués.

Saint Bernard, informé de sa situation, lui écrivit une très-belle lettre pour l'exhorter à la mort (34). Trois évêques de ses amis recueillirent ses derniers soupirs, qu'il rendit à l'âge de 70 ans, le 12 janvier de l'an 1151 (35). Jamais ministre ne fut regretté plus universellement et ne mérita mieux de l'être. Il réunissait dans un éminent degré les vertus morales, chrétiennes et politiques. On peut assurer qu'il fut un des meilleurs abbés de son siècle et le ministre le plus accompli que la France eût eu depuis l'établissement de la monarchie. Son exemple est une bonne réponse aux raisonnements de ces faux sages qui s'imaginent et tâchent de persuader que la pratique exacte des obligations du christianisme ne peut s'allier avec le maniement des affaires publiques.

Les obsèques de ce grand homme attirèrent un nombreux concours de prélats, de seigneurs et de peuples. Le roi même les honora de sa présence. On assure qu'en voyant descendre le corps dans le tombeau, ce monarque ne put retenir ses larmes. Cette sensibilité vraisemblablement ne fut point passagère ; la suite des événements de son règne dut lui rappeler souvent avec amertume le vide que la mort de Suger avait laissé dans son conseil. « Hélas ! disait un auteur du temps (36), si ce grand ministre vivait encore, nous n'eussions pas perdu la moitié du royaume (par la répudiation de la reine Eléonore), et nous n'aurions pas continuellement les armes à la main pour conserver l'autre. » On ignore le premier lieu de sa sépulture, mais on sait qu'en 1259 l'abbé Matthieu de Vendôme fit transférer son corps dans l'épaisseur du mur de la croisée de l'église, du côté du midi, où il est encore aujourd'hui, avec cette simple inscription en dehors : *Hic jacet Sugerius abbas* (37). Cet abbé ne connaissait pas apparemment l'épithète que Simon Chèvre-d'Or, chanoine régulier de Saint-Victor et contemporain de Suger, lui avait dressée, car elle n'était pas indigne d'être gravée sur son tombeau. Nous la transcrivons ici d'après l'historien de Saint-Denys.

*Decidit Ecclesiæ flos, gemma, corona, columna,
Vexillum, clypeus, galea, lumen, apex,
Abbas Sugerius, specimen virtutis et æqui,
Cum pietate gravis, cum gravitate pius,
Magnanimus, sapiens, facundus, largus, honestus,
Judiciis præsens corpore, mente sibi.
Rex per eum caute rexit moderamina regni;
Ille regens regem rex quasi regis erat,
Dumque moras ageret rex trans mare pluribus annis,
Præfuit hic regno regis agendo vices.
Quæ dum vix alius potuit sibi jungere, junxit :
Et probus ille viris, et bonus ille Deo.
Nobilis Ecclesiæ decoravit, reppulit, auxit,
Sedem, damna, chorum, laude, vigore, viris.
Corpore, gente brevis, gemina brevitate coactus,
In brevitate sua noluit esse brevis.
Cui rapuit lucem lux septima Theophaniæ,
Veram vera Deo Theophania dedit.*

(29) Guil., *Vit. Sug.*, l. 1, n. 9.

(30) *Ibid.*, l. III, n. 7.

(31) *Ibid.*, n. 8.

(32) Le cardinal Ximènes, qui fit à ses frais l'expédition d'Oran.

(33) Felib., *Hist. de Saint-Denis*, p. 189.

(34) Bern., ep. 266.

(35) C'est l'époque marquée dans la petite chronique de Saint-Denis, et non pas l'an 1152, comme

plusieurs modernes le prétendent. Ajoutez à cela, 1° qu'Odon, successeur de Suger, comptait l'année 1152 pour la seconde de son gouvernement ; 2° que Joscelin, évêque de Soissons, l'un des trois prélats qui assistèrent Suger à la mort, décéda lui-même le 24 octobre de l'an 1151. (Felib., *Hist. de S.-D.*, pr. p. ccvi ; *Gall. chr. nov.*, 2, t. VII, p. 576-577.)

(36) Guil., *Vit. Sug.*, l. 1, n. 5.

(37) Felib., *ibid.* ; *Gall. christ. nov.*, *ibid.*

Depuis l'introduction de la congrégation de Saint-Maur dans l'abbaye de Saint-Denys, le tombeau de Suger a été décoré (l'an 1645) d'une table de cuivre de trois pieds et demi de haut sur deux et demi de large, enchâssée dans un cadre de marbre, orné dans les quatre coins d'emblèmes par lesquels on a voulu exprimer les principales vertus de cet abbé. Sur la table est gravée une épitaphe qui renferme son éloge d'une manière très-élégante, mais un peu trop prolix pour pouvoir être placée dans cette histoire. Elle se trouve dans celle de D. Felibien.

Les disciples de Suger ne manquèrent pas non plus à ce qu'ils devaient à sa mémoire. Dès qu'il eut fermé les yeux, ils publièrent sa mort, ses vertus et leur deuil par une fort belle lettre circulaire adressée à tous les fidèles. Nous parlerons ailleurs de cette lettre, ainsi que de la Vie de Suger, l'une et l'autre composées par Guillaume son secrétaire (58).

§ II. Ses écrits.

Des écrits ornés du nom de Suger doivent naturellement prévenir en leur faveur. Il est peu vraisemblable en effet qu'un homme dont toute la vie n'a été qu'un enchaînement de grandes occupations, se soit amusé à écrire des choses inutiles ou de peu de valeur. La vérité répond à ce préjugé. Tout ce qui est sorti de la plume de Suger a réellement son mérite et une utilité marquée. Ses productions sont de plusieurs sortes. Dans la revue que nous allons en faire, nous commencerons par ses lettres.

Duchesne en a recueilli seize dans le IV^e tome de sa grande Collection, avec un grand nombre de celles qui furent écrites à Suger. Comme celles-ci appartiennent la plupart à des auteurs dont nous avons traité, ou dont nous traiterons par la suite, nous n'en parlerons ici qu'autant qu'il sera nécessaire pour l'intelligence des lettres propres à celui qui nous occupe.

Le recueil est précédé d'un extrait de la lettre 309^e de saint Bernard, adressée au pape Eugène, dans laquelle recommandant à Sa Sainteté les députés que Suger lui envoyait, il parle ainsi de cet abbé : « S'il y a dans notre Eglise de France quelque vase de prix, capable d'orner le palais du Roi des rois ; si le Seigneur a parmi nous un autre David, fidèle à exécuter ses commandements, c'est sans doute le vénérable abbé de Saint-Denys. Ce grand homme, que je connais particulièrement, joint à la prudence et à la fidélité dans l'administration des choses temporelles, la ferveur et l'humilité dans ce qui concerne les choses spirituelles ; et, ce qui est rare, il est également irrépréhensible sur l'un et l'autre point. A la cour il vit comme un sage courtisan, et dans son monastère il est un modèle de régularité. Je vous supplie de recevoir avec bonté les députés d'un personnage aussi recommandable. » A la tête de ces députés était Jean, neveu de Suger et moine de Saint-Denys. Mais la mort l'ayant surpris avant que d'arriver à Rome, ses compagnons, soit découragement, soit faute de connaître le motif de la députation, prirent le parti de revenir sur leurs pas. Eugène, instruit de cet accident, écrivit à Suger pour l'en consoler, avec promesse d'écouter favorablement tous ceux qui viendraient de sa part,

On a rendu compte à l'article d'Ulger de la lettre adressée par ce prélat à Suger en faveur des religieux de Bourgueil, au sujet de l'élection qu'ils avaient faite d'un abbé pendant sa régence, sans l'avoir prévenu ; de celle que ces religieux lui écrivirent eux-mêmes en lui envoyant l'élu pour le confirmer, et de la réponse favorable, mais prudente que Suger fit à l'évêque d'Angers.

La division qui s'éleva dans le chapitre de l'Eglise de Paris, l'an 1147, donna de l'exercice à Suger dans les commencements de sa régence (59). Il s'agissait de remplacer le doyen Barthélemi de Senlis, élevé sur le siège épiscopal de Châlons-sur-Marne. Les chanoines ne pouvant s'accorder sur ce point, le régent leur offrit sa médiation. Il leur proposa ensuite de s'en rapporter à la décision du pape. On y consentit. Lui-même se chargea d'en écrire à Sa Sainteté, et il le fit par deux lettres au moins, dont la première nous manque. Eugène, dans sa réponse à celle-ci, réponse datée d'Auxerre le 6 octobre, mande au régent qu'il donnera ses soins pour rétablir la paix dans l'Eglise de Paris. Suivent dans la même lettre des remerciements de l'offre que Suger lui avait faite de tel lieu qu'il voudrait choisir en France pour y tenir un concile. Le pape finit par promettre au régent de lui faire justice du duc de Lorraine, « que nous avons déjà, dit-il, excommunié pour d'autres fautes. » Ce duc, dont Suger s'était plaint au Saint-Siège, était Matthieu I^{er}. A l'égard du doyenné de Paris, on voit par la seconde lettre de Suger au pape, que l'élection s'étant faite suivant ses ordres par quatre compromissaires, elle était tombée sur l'un d'entre eux nommé Clément. Notre abbé témoigne au pontife qu'elle lui paraît vicieuse. « Car, dit-il, ou les quatre compromissaires se sont accordés dans leur choix, et alors l'élu se sera donné sa propre voix, ce qui est contraire aux règles ; ou trois seulement ont été unanimes, et dans ce cas l'élection n'est pas conforme à votre intention, puisque vous n'avez promis d'approuver que celui que les quatre auraient élu. Mais de plus, ajoute-t-il, le sujet est indigne de la place par son caractère brutal et son incapacité. » Il rapporte en preuve le scandale qu'il avait donné dans le chœur un jour de fête, en imposant hautement silence au chantre (Albert), qui parlait à un des choristes pour lui montrer ce qu'il devait chanter. « Cet emportement, dit-il, est d'autant plus blâmable, que le chantre va de pair avec le doyen, tant au chœur que dans le chapitre, et que s'il a fait quelque faute, c'est au chapitre à le réprimander. L'évêque de Paris a tâché en vain d'apaiser cette querelle, quoique le chantre ait offert de faire toutes les avances convenables. Elle est actuellement pendante à votre tribunal. Je supplie Votre Paternité de remédier à ce désordre, de manière que l'Eglise de Paris n'en souffre aucun obscurcissement. » Malgré cette lettre le doyen resta, et son démêlé avec le chantre fut terminé à l'amiable.

Suger était au mieux dans l'esprit de Roger, roi de Sicile. Un bruit faux étant revenu à ce prince qu'il devait se rendre en Sicile, il fit une partie du voyage pour aller au devant de lui, et ne s'en retourna que lorsqu'il fut désabusé. Une autre preuve de ses bons sentiments pour notre abbé se tire de la lettre suivante qu'il lui écrivit : « Roger, par la grâce de Dieu roi de Sicile, duc de la Pouille et prince de Capoue, à son très-cher ami le vénérable Suger, abbé de Saint-Denys. Il est du devoir des amis de se féliciter mutuellement sur leurs prospérités. C'est pour cela que nous avons jugé à propos de vous mander comme à notre intime ami, que, grâces à Dieu, nous sommes en paix et en santé. Nous vous prions, par le retour que

(58) Vide infra in Guillelmo Sandionysiano, qui Sugerium apud nos proxime sequitur. EBIT. PAT.

(59) Egas. Bul., t. II, p. 248 ; Dubois, *Hist. eccl. Paris.*, t. II, p. 115.

vous nous devez, de nous donner fréquemment de vos nouvelles, afin que nous ayons occasion de nous réjouir de vos avantages, comme nous sommes assurés que vous vous réjouissez des nôtres. »

Suger répondit au monarque en ces termes : « Nous rendons à Votre Majesté nos actions de grâces, non telles que nous devons, mais telles que nous pouvons les rendre, de la bonté qu'un prince si grand et si sage a eue de se souvenir de notre petitesse, et de nous demander à nous-mêmes des nouvelles de l'état où nous sommes. C'est effectivement une faveur qui nous attache entièrement à vous, et dont nous ne perdrons jamais le souvenir, que vous ayez daigné nous faire part de votre prospérité et vous informer de la nôtre. En répondant à Votre Majesté sur ce dernier point, notre dessein était d'abord de l'entretenir de plusieurs choses dignes de sa curiosité. Mais, craignant l'ennui qu'une lettre trop prolixe pourrait vous causer, nous avons chargé notre député de vous les dire de vive voix. »

Nous avons une lettre d'Etienne, roi d'Angleterre, à notre abbé, semblable à peu près à celle du roi de Sicile. Il le remercie des bons offices qu'il lui rend à la cour de France, lui en demande la continuation, et l'assure qu'il prend un soin particulier des domaines de Saint-Denys situés dans ses Etats. La réponse de Suger n'est point venue jusqu'à nous. Mais, ce qui mérite d'être remarqué comme un exemple de sa rare prudence, c'est qu'il sut également conserver l'amitié de ce prince, et se ménager, ainsi qu'on le verra dans peu, celle de ses deux rivaux, Geofroi, comte d'Anjou, et l'impératrice Mathilde, son épouse.

Quoique Suger eût voulu détourner le roi d'aller en personne à la croisade, il n'en était pas moins zélé, comme on l'a déjà vu, pour cette expédition; en voici de nouvelles preuves. Les états ayant été convoqués à Chartres pour aviser aux moyens de mettre en corps d'armée cette multitude de gens qui s'étaient croisés (40), et les entretenir sur la route, l'abbé de Saint-Denys écrivit à celui de Cluny pour l'inviter à se trouver à cette assemblée (41). Rien de plus touchant que la peinture qu'il fait dans cette lettre de la situation fâcheuse des affaires en Palestine, ni de plus pressant que ce qu'il allègue sur la nécessité de travailler à les rétablir. L'abbé de Cluny répondit (42) à cette missive qu'il était infirme, et qu'il avait indiqué un chapitre général pour le jour même où devaient se tenir les états; deux raisons qui ne lui permettaient pas de se rendre à l'invitation de Suger. Ni la lettre de celui-ci, ni la réponse de l'autre ne sont dans le recueil de Duchesne. Elles se rencontrent seulement dans le sixième livre des lettres du second.

Suger ayant écrit pour le même sujet à Humbert, archevêque de Lyon, ce prélat s'excusa pareillement de ne pouvoir assister aux états de Chartres. La principale raison qu'il alléguait était que l'archevêque de Sens, qui lui contestait sa primatie, devant s'y trouver, il ne convenait pas qu'il se rencontrât avec lui, pour ne pas compromettre la dignité de son Eglise. Duchesne nous a conservé cette réponse; mais la lettre de Suger n'existe plus.

Après la mort d'Albéric, archevêque de Bourges, arrivée l'an 1141, le siège de cette Eglise fut disputé par Pierre de la Châtre, issu d'une ancienne maison, et Cadurque, favori du roi. Le premier, formellement exclu par le monarque décidé pour son compétiteur, eut recours au pape Innocent, qui ne fit nulle difficulté de le sacrer. Louis le Jeune, irrité de ce procédé, mit sous sa main le temporel de l'Eglise de Bourges, et protesta que jamais Pierre n'aurait ni cette Eglise, ni aucune autre dans ses Etats: ce qui occasionna une rupture éclatante entre la cour de Rome et celle de France. Saint Bernard vint heureusement à bout d'accommoder cette affaire, en déterminant le roi de France à céder au pape. Pierre de la Châtre fut donc confirmé dans l'archevêché de Bourges. Le roi l'investit du temporel de cette Eglise avant son départ pour la croisade; mais la plupart de ceux qui étaient en possession de ce temporel refusèrent de s'en dessaisir. Cadurque, maître de la tour de Bourges, s'y maintenait par la connivence des prévôts royaux du Berri. Renaud de Créci, à qui la garde du château de Saint-Palais, à quatre lieues de Bourges, avait été confiée pendant les troubles des deux concurrents, prétendait l'avoir en propriété. L'un et l'autre, sommés par le régent de se soumettre, implorèrent la protection du comte de Vermandois. Suger, instruit de leurs mouvements, n'en fut point effrayé. Il écrivit au comte que ce qu'il avait réglé touchant les deux tours étant conforme aux intentions du roi, il n'y changerait absolument rien. « C'est, lui dit-il en finissant, ce que nous voulons que vous mandiez aux intéressés par celui qui vous remettra cette lettre. *Quod per præsentem nuntium vos ipsis præcipere scribendo volumus.* » Ce ton d'autorité avec lequel Suger parle au comte montre bien que celui-ci ne partageait pas la régence avec lui. Les deux châteaux furent effectivement rendus, comme le témoigne la lettre de remerciement que l'archevêque de Bourges écrivit là-dessus au régent.

Suger, après avoir si bien servi Pierre de la Châtre, eut occasion de lui demander sa protection pour les religieux des Chappes-Aude, prieuré dépendant de Saint-Denys, à trois lieues de Montluçon. D'autres moines voisins les inquiétaient, et leur avaient enlevé une église dont ils étaient en possession. Le régent, dans la lettre qu'il écrivit au prélat à ce sujet, lui rappelle les services qu'il lui avait rendus au préjudice de ses propres intérêts, son zèle pour Pierre de la Châtre lui ayant occasionné, dit-il, plusieurs mauvais traitements de la part du roi et d'autres personnes.

Geofroi, évêque de Chartres, étant mort le 24 janvier de l'an 1149, Suger envoya des commissaires sur les lieux pour se saisir des régales, jusqu'à ce que le siège de cette Eglise fût rempli. C'est ce qu'il notifie aux chanoines par une première lettre qui leur est adressée. Le chapitre ne tarda pas à faire son élection, qui tomba sur l'archidiaque Goslen. Il en fit part aussitôt à Suger, le priant de la confirmer, et de rendre les régales à l'élu. La réponse du régent porte qu'il approuve l'élection, mais qu'il ne peut se dessaisir des régales avant que le prélat se soit présenté à la cour pour y faire, suivant la coutume, le serment de fidélité.

Suger ne faisait aucune grâce sur cet article. Pierre, abbé de Massai, près de Vierzon en Berry (43), s'étant dispensé de comparaître à la cour après son élection, les régales de cette abbaye restèrent entre les mains du roi. L'abbé sentit sa faute, et étant venu demander l'investiture, il l'obtint avec une lettre du régent aux prévôts et sergents royaux du Berri pour lui donner main-levée de son temporel.

Lorsque Suger vit arriver de la terre sainte les seigneurs qui avaient accompagné Louis le Jeune, connaissant les dispositions de la plupart d'entre eux, il fut vivement alarmé du retardement du roi qu'ils avaient laissé en Syrie. Son premier soin fut de lui écrire pour le presser de revenir. « Les perturbateurs du repos public, lui dit-il, sont de retour, tandis qu'obligé de défendre vos sujets, vous

(40) *Concil.*, t. X, p. 1102.

(41) *Petr. Vener.*, l. vi, ep. 49.

(42) *Ibid.*

(43) Ceci peut servir à fixer à peu près le temps

de l'élection de cet abbé, que les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* se contentent de placer, avec ses deux prédécesseurs, avant le milieu du XII^e siècle.

demeurez comme captif dans une terre étrangère. A quoi pensez-vous, seigneur, de laisser ainsi les brebis qui vous sont confiées, à la merci des loups? Comment pouvez-vous vous dissimuler le péril dont les ravisseurs qui vous ont devancé, menacent vos Etats? Non, il ne vous est pas permis de vous tenir plus longtemps éloigné de nous. Tout réclame ici votre présence. Nous supplions donc Votre Altesse. nous exhortons votre piété, nous interpellons la bonté de votre cœur, enfin, nous vous conjurons par la foi qui lie réciproquement le prince et les sujets, de ne pas prolonger votre séjour en Syrie au delà des fêtes de Pâques, de peur qu'un plus long délai ne vous rende coupable aux yeux du Seigneur d'avoir manqué au serment que vous avez fait en recevant la couronne. Pour nous, impatient de vous revoir, nous vous attendons comme un ange de Dieu. Vous aurez lieu, je pense, d'être satisfait de notre conduite. Nous avons remis entre les mains des chevaliers du Temple l'argent que nous avions résolu de vous envoyer. Nous avons de plus remboursé au comte de Vermandois les trois mille livres qu'il nous avait prêtées pour votre service. Votre terre et vos hommes jouissent, quant à présent, d'une heureuse paix. Nous réservons pour votre retour les reliets des liefs mouvant de vous, les tailles et les provisions de bouche que nous levons sur vos domaines. Vous trouverez vos maisons et vos palais en bon état, par le soin que nous avons pris d'en faire les réparations. Me voilà présentement sur le déclin de l'âge; mais j'ose dire que les occupations où je me suis engagé pour l'amour de Dieu et par attachement pour votre personne, sans aucun retour sur moi-même, ont beaucoup avancé ma vieillesse. A l'égard de la reine votre épouse, je suis d'avis que vous dissimuliez le mécontentement qu'elle vous cause, jusqu'à ce que, rendu en vos Etats, vous puissiez tranquillement délibérer sur cela et sur d'autres objets. » Les craintes qui avaient dicté cette lettre ne tardèrent pas à se réaliser. Robert de Dreux ayant quitté la terre-sainte fort mécontent du roi son frère, voulut profiter de son absence pour s'emparer du gouvernement. Ses mesures étaient si bien prises, et un si grand nombre de barons étaient entrés dans ce complot, qu'il se vit sur le point de réussir. Pour rompre ses mesures, le régent ne vit point d'autre ressource que de convoquer les états. Le lieu de la convocation fut indiqué à Soissons. L'abbé de Clairvaux ayant appris cette résolution de Suger, lui écrivit pour l'en féliciter. Nous avons une lettre du régent à Samson, archevêque de Reims, par laquelle il le prie, comme étant une perle précieuse de la couronne, *tanquam pretiosam de capite coronæ regni gemmam*, de se rendre à cette assemblée avec ses comprovinciaux. Il écrivit de semblables lettres, que nous n'avons plus, aux autres archevêques et aux grands du royaume. L'assemblée se tint en effet, et Suger y triompha pleinement des ennemis de l'Etat.

L'un des grands vassaux de la couronne qui montrèrent le plus de zèle et de fidélité pendant l'absence du roi, fut Geofroi, comte d'Anjou. Dans toutes les occasions il se déclara ouvertement pour le régent. Etant convenus ensemble d'une entrevue à Beaugenci pour les affaires du royaume, la santé du comte ne lui permit pas de s'y trouver; il écrivit à Suger pour s'excuser. Dans une seconde lettre il lui mande que, se trouvant beaucoup mieux, il est prêt à employer sa personne et tout ce qui dépend de lui pour le service de l'Etat, et même, dit-il, avec encore plus de zèle que si le roi y était présent, *et multo diligentius quam si rex præsens adesset*. L'attachement du comte à son devoir ne fut pas sans récompense. Louis à son retour en France mit en possession de la Normandie, les armes à la main, Henri fils de Geofroi, et depuis roi d'Angleterre, en retenant le Vexin normand pour lui. Il est vrai que bientôt après ils se brouillèrent à l'occasion de Girard de Berlai, ou de Bellai, que le comte avait dépouillé du château de Montreuil (44). Comme ils étaient sur le point d'en venir aux armes, Suger se mit entre les deux partis pour les réconcilier. Il s'adressa d'abord au roi par une lettre, où il l'exhortait à ne point entreprendre précipitamment la guerre contre un vassal dont il venait d'augmenter considérablement les forces en l'investissant de la Normandie. Il le pria surtout de consulter là-dessus les grands du royaume. « Car je crains, dit-il, que vous ne succombiez dans cette entreprise, si vous vous y portez de vous-même et sans prendre conseil. Ainsi, quoique vous ayez déjà convoqué vos hommes pour cette expédition, je prendrai la liberté de vous dire qu'il est à propos de suspendre les hostilités, jusqu'à ce que vous ayez délibéré là-dessus avec vos vassaux, je veux dire les prélats et les grands. En ce cas vous pouvez tout attendre d'eux; car je ne doute pas que la fidélité qu'ils doivent au royaume et à votre couronne, ne les porte à contribuer de toutes leurs forces au succès d'une guerre qu'ils auront concertée unanimement avec vous. » Cette lettre sert à prouver que les vassaux du roi ne se croyaient alors étroitement obligés à l'aider que dans les guerres sur lesquelles il avait pris leur avis.

Suger écrivit pareillement au comte et à l'impératrice Mathilde son épouse, pour les exhorter à satisfaire le roi. Il leur rappelle les marques d'estime et d'affection que le roi Henri, père de Mathilde, lui avait données dans toutes les occasions, « jusque-là, dit-il, que ce prince ne dédaignait pas, tout grand qu'il était, de venir au-devant de nous, et de nous communiquer, par préférence aux siens, lorsqu'il était en guerre avec la France, ses vues pour le rétablissement de la paix; d'où il est arrivé que souvent nous l'avons fait désister, par notre conseil et avec le secours divin, de plusieurs guerres où l'avaient engagé des esprits brouillons qui faisaient tous leurs efforts pour les entretenir. Je ne me souviens pas même, j'ose le dire, que durant l'espace de vingt ans il ait fait aucune paix avec le roi, que nous n'y ayons concouru par nos soins, comme ayant l'avantage de posséder également la confiance des deux monarques. C'est donc le souvenir des bontés du grand roi Henri qui me porte à vous conseiller de travailler sérieusement à calmer l'esprit de notre souverain, tandis qu'il en est temps, et qu'il n'a point encore pris d'engagement avec vos ennemis. Considérez que rien ne vous est plus nécessaire que la paix dans les circonstances où vous vous trouvez. Car si le royaume d'Angleterre, qui ne peut vous échapper, venait à vous échoir en temps de guerre, toutes les grandes richesses que renferme le trésor royal, au lieu de tourner à votre profit, deviendraient la proie d'avidés ravisseurs ou la solde des troupes que vous seriez obligé d'entretenir. »

Dom Martène a publié, dans le premier tome de ses *Anecdotes*, une réponse du comte à Suger pour le remercier de la peine que Son Altesse (*Sublimitas*) s'était donnée de travailler à sa réconciliation avec le roi. Mais il l'avertit que l'armée du monarque étant en marche pour venir à lui, il ne peut se dispenser

(44) Le siège de Montreuil, formé par le comte d'Anjou, commença vers la fin de l'an 1148, et dura trois ans. Voici comme en parle la Chronique de Normandie: *Dux Gaufridus*, dit-elle sur l'an 1118, *castellum Monasteriolum in pago Pictaviensi*

obsedit, et fecit ibi tria castella lapidea; et duravit illa obsidio per tres annos, usquequo Berlai, dominus castelli, reddidit se comiti. Tunc etiam comes turrem et castellum funditus evertit.

de se mettre sur la défensive. Cependant il l'assure que si le roi veut bien suspendre les hostilités, il en passera par tout ce que lui (Suger) et le comte de Vermandois décideront.

Suger répondit à cette lettre par une autre que dom Martène a pareillement mise au jour. Il marque au comte dans celle-ci que tandis qu'il conférait avec Arnoul, évêque de Lisieux, et confident de ce prince, touchant les moyens de pacifier sa querelle, le comte de Vermandois est venu les surprendre inopinément; qu'ils se sont joints à lui et à d'autres personnes bien intentionnées pour aller trouver le roi, et qu'enfin ils ont obtenu de ce monarque qu'il accorderait une trêve au comte d'Anjou, jusqu'à ce qu'on pût aviser aux moyens d'établir une paix solide entre eux. « Je ne doute point, ajoute-t-il, que le comte de Vermandois ne vous ait mandé la même chose. » Quoique Suger ne fasse mention d'aucunes hostilités exercées jusqu'alors entre le roi et le comte, il est certain d'ailleurs que Louis était entré à main armée dans la Normandie, où il trouva le jeune Henri prêt à défendre son duché; qu'il y eut de part et d'autre quelques châteaux assiégés, et que la guerre eût été poussée plus vivement sans une maladie qui obligea le roi de retourner à Paris. C'est ce qu'on peut voir en détail dans nos historiens modernes. Il manque néanmoins dans leur récit quelques circonstances qu'ils n'auraient pas dû négliger. Te les sont les suivantes : que Girard de Belai, du fond de sa prison où le comte d'Anjou le retenait, ayant réclamé la protection du pape, ainsi que celle du roi, les foudres de Rome furent lancées contre le comte d'Anjou; que ce prince, étant venu à la cour de France pour traiter de la paix, voulut bien consentir à rendre à Girard, qu'il avait amené avec lui, la terre de Montreuil, mais qu'il refusa de recevoir l'absolution des censures ecclésiastiques qui lui était offerte, soutenant qu'il n'avait rien fait que de juste à l'égard de son vassal; sur quoi l'on rapporte que saint Bernard, témoin de la scène, dit : « Je ne doute point que cet homme ne soit bientôt puni de son obstination, ou par la mort ou par quelque autre grand malheur (45), » prédiction, ajoute-t-on, que l'événement vérifia, le comte étant mort dans la quinzaine.

Le pape Eugène, pendant son séjour à Paris, avait concerté avec le roi et Suger d'établir une communauté régulière dans l'église de Sainte-Geneviève, à la place des chanoines séculiers qui la desservaient (46). Le motif de ce changement était la vie licencieuse que ces chanoines menaient; mais l'occasion fut une querelle très-vive et presque sanglante qui s'éleva entre les gens du pape officiant à Sainte-Geneviève et les chanoines, au sujet d'un tapis qui avait couvé le prie-Dieu de Sa Sainteté; ceux-là le revendiquant de force en vertu de l'usage, ceux-ci le défendant de même, sans que la présence du roi pût retenir les uns ni les autres. On pensa d'abord à substituer aux chanoines des moines de Saint-Martin des Champs. Ainsi le portait la commission qu'Eugène adressa de Langres à Suger, le 29 avril de l'an 1148. Mais, sur les remontrances des premiers, le pape changea d'avis, et manda à Suger de choisir plutôt des chanoines de Saint-Victor pour les remplacer. Sur ce nouvel ordre Suger, accompagné des abbés de Saint-Germain des Prés, de Saint-Maur et de Ferrières, se rendit à Saint-Victor pour demander à l'abbé Gilduin, son prieur, Odon avec douze de ses chanoines. La proposition souffrit d'abord de grandes difficultés. Gilduin alléguait le besoin qu'il avait d'Odon pour lui aider à porter dans sa vieillesse le poids du gouvernement. Enfin, après avoir résisté pendant tout le jour, il se laissa vaincre. Dès le lendemain, fête de Saint-Barthélemi, la nouvelle colonie fut conduite à Sainte-Geneviève. L'évêque de Meaux, qui l'attendait, célébra la messe, pendant laquelle Odon reçut de ses mains la bénédiction abbatiale. On mit ensuite les nouveaux chanoines en possession des lieux réguliers. Le jour suivant on leur accorda les régales, et les hommes de Sainte-Geneviève vinrent leur prêter serment de fidélité. Tout ce détail est consigné dans une lettre de Suger au pape pour lui rendre compte de ses opérations. Comme la plupart des anciens chanoines avaient obéi de fort mauvaise grâce, Suger prévint qu'ils ne manqueraient pas d'inquiéter à la première occasion leurs successeurs par des chicanes qui entraîneraient des appellations en cour de Rome. C'est un inconvénient qu'il prie Sa Sainteté, par cette même lettre, de prévenir, attendu, dit-il, que semblable à de jeunes plants, la nouvelle réforme a besoin de repos et de tranquillité pour prendre racine et s'affermir.

Eugène fit à cette lettre une réponse très-obligeante, exhortant l'abbé de Saint-Denys à couronner une œuvre qu'il avait commencée avec tant de succès. Mais ce que Suger avait prévu ne tarda pas d'arriver. Les chanoines dépossédés, se repentant de leur condescendance, firent plusieurs avanies aux réformés. De là ils allèrent en troupe à Rome se plaindre de Suger, dont les menaces avaient arrêté leurs déportements. Notre abbé n'eut pas plutôt appris leur départ qu'il en informa le pape par une lettre, où il le pria de ne point se laisser surprendre par les récits calomnieux de ces rebelles. Il y faisait un portrait fort désavantageux de leur conduite, dont les principaux excès étaient qu'au lieu de rendre fidèlement le trésor de l'Église, ils avaient enlevé quatre mares de la châtelle de sainte Geneviève et quantité d'autres reliquaires; qu'ils retenaient les terres et les domaines de cette église; qu'ils contestaient aux nouveaux chanoines les lieux réguliers; qu'ils cherchaient toutes les occasions de les troubler dans le service divin. « Nous aurions pu, dit-il, employer l'autorité royale dont nous sommes dépositaires, contre ces mutins, mais nous avons pensé qu'il serait plus respectueux de vous les dénoncer, et d'attendre là dessus de nouveaux ordres de Votre Paternité. » Cette lettre ne produisit pas tout l'effet que Suger s'en était promis. Eugène, porté naturellement à la douceur, crut devoir accorder quelque chose aux mécontents; et comme ils insistaient à ce qu'il ôtât la connaissance de leurs affaires à Suger, il prit un tempérament en lui donnant pour adjoint dans sa commission l'évêque d'Auxerre. La lettre par laquelle il marquait à notre abbé cette disposition, ne contenait rien que d'honorable pour lui. « Ce n'est pas, lui dit-il, que nous ayons aucune défiance sur votre compte. La conduite que vous avez tenue jusqu'à présent nous a suffisamment attesté votre prudence et votre fermeté. Mais nous avons jugé à propos de vous associer un nouveau commissaire, afin d'imposer silence aux murmures des anciens chanoines, et de leur ôter tout sujet de satisfaire la haine particulière qu'ils vous portent. » Suger n'eut qu'à se louer des procédés de l'évêque d'Auxerre. Ils travaillèrent de concert, et mirent en peu de temps le dernier sceau à la réforme de Sainte-Geneviève.

Ce ne fut pas la seule entreprise de cette nature dont l'abbé de Saint-Denys fut chargé. Louis le Jeune avait également à cœur la réforme du chapitre séculier de Saint-Corneille de Compiègne. En passant par Rome au retour de la terre sainte, il avait obtenu du pape une bulle, datée du 13 mars 1149, qui permettait Suger et Baudouin évêque de Noyon, pour substituer des moines de Saint-Denys aux chanoines. Cette affaire excita de grandes contestations. Le roi, qui les avait prévues, se rendit le premier à Com-

(45) Gaufr., *Vita S. Pern.*, l. iv, c. 3.(46) Egass. *Bul.*, t. II, p. 226-231.

piège pour attendre Suger qui devait y amener douze de ses religieux avec Odon destiné pour être leur abbé. L'évêque de Noyon se joignit à eux sur la route. A leur arrivée le chapitre fut convoqué pour entendre la lecture des lettres du pape. Aucun des chanoines n'ayant comparu, le roi, qui était présent, ne laissa pas de faire lire la bulle devant plusieurs autres clercs et une multitude de bourgeois, qui tous élevèrent la voix pour y applaudir. Le lendemain, sur les pressantes sollicitations du roi, les chanoines se présentèrent au chapitre, ayant à leur tête Philippe de France, leur abbé; mais ce ne fut que pour accabler d'injures les deux commissaires, sans égard pour la majesté royale. En vain on leur promit la jouissance de leurs prébendes; ils étaient déterminés à ne rien écouter. Furieux ils courent du chapitre à l'église, dont ayant fermé les portes sur eux, ils s'emparent des ornements, pillent le trésor, et prennent entre autres reliques la sainte épine et le saint suaire. Les moines cependant ayant pénétré dans l'église, à la faveur d'une issue, voulurent se mettre en possession du chœur. Alors le tumulte redoubla au point que sans le secours du peuple qui accourut de toutes parts, le lieu saint eût été ensanglanté. Les reliques sont arrachées des mains des chanoines, et eux-mêmes chassés ignominieusement. Il y a bien de l'apparence que les bourgeois se chargèrent de maintenir les religieux, puisque dès le lendemain le roi et Suger partirent, laissant à l'évêque de Noyon le soin de régler ce qui restait à faire. Suger à son retour écrivit au prélat pour l'exhorter à bénir le nouvel abbé, le jour de la fête patronale (14 septembre) ou le dimanche suivant. Baudouin fit ce que Suger désirait, non sans essayer de vives oppositions. Il l'en informa par une lettre, où il lui mandait qu'il était important d'envoyer à Rome pour obtenir la confirmation de tout ce qui avait été fait. « Car c'est là, dit-il, l'unique fondement sur lequel on peut élever un édifice solide, d'autant que tout ce qui n'est appuyé que sur les ordres et les menaces du prince, n'a pas à beaucoup près la même consistance que ce qui est établi sur l'autorité apostolique. » Suger suivit cet avis, et fit partir le nouvel abbé de Saint-Corneille avec une lettre pour le pape, dans laquelle il expose les faits qui viennent d'être rapportés, suppliant Sa Sainteté de vouloir bien ratifier ce qu'il avait fait en vertu de ses ordres.

Il écrivit aussi à l'abbé de Cluni, chez lequel Odon devait passer, pour le prier de donner à celui-ci des lettres de recommandation pour le pape. A la fin de cette lettre on lit : *Domino et Patri venerabili Dei gratia Claravallensi abbati Sugerius Beati Dionysii abbas idem mandat*, paroles qui donnent à entendre qu'Odon devait aussi passer à Clairvaux, et que cette lettre était commune pour S. Bernard et pour l'abbé de Cluni. On la trouve aussi dans la *Bibliothèque de Cluni* (col. 960, 961), parmi celles de Pierre le Vénéral.

Le comte de Vermandois avait été admis au conseil où l'on avait conclu la réforme du chapitre de Saint-Corneille. L'abbé de Saint-Denys se crut d'autant plus obligé de lui faire le récit de ce qui venait de se passer, que ce prince était plus en état qu'aucun autre de réprimer les chanoines, en saisissant les grands domaines qu'ils possédaient dans ses terres. C'est à quoi Suger l'exhorte par une lettre où il lui rappelle l'amitié constante qui avait régné entre eux, et les secours mutuels qu'ils s'étaient prêtés dans toutes les occasions. Il prend le comte à témoin qu'il ne s'était chargé qu'à regret du soin de réformer l'Eglise de Compiègne.

Suger avait une affection singulière pour l'abbaye de Fontevraud. Il lui en donna des preuves dans un différend qu'elle eut avec l'évêque de Poitiers, Gilbert de la Porée. Ce prélat, voulant s'assujettir ce monastère, refusait de bénir l'abbesse Mathilde, élue en 1150, à moins qu'elle ne reconnût sa juridiction. L'abbé de Saint-Denys écrivit au pape pour se plaindre de ce procédé. Il prie le saint-père d'être favorable à une maison si célèbre et si édifiante, que nous avons vue naître, dit-il, lorsque nous étudions en ces quartiers-là, et qui s'est tellement accrue, comme nous l'apprenons avec joie, qu'on y compte à présent jusqu'à quatre à cinq mille religieuses : *Ut pote tantum tantæ religionis locum, quem cum in partibus illis in scholis essemus, noviter incæptum esse vidimus; et per Dei voluntatem fere ad quatuor aut quinque millia sanctimonialium jam excrevisse audivimus et gaudemus.* Cette lettre a été rapportée d'après Duchesne par le P. Sirmond dans ses notes sur la xxxii^e lettre du viii^e livre de celles de Geoffroi de Vendôme.

Nous ignorons quel est ce Robert de la Bove (*de Bova*) à l'occasion duquel Suger écrivit à Thierrî, évêque d'Amiens, pour lui faire des reproches de l'avoir reçu dans son diocèse. Il qualifie ce Robert de scélérat, d'apostat et d'infâme, et exhorte le prélat à chasser ce misérable sans délai.

Les quatre lettres suivantes, écrites par Suger durant sa dernière maladie, ont été livrées au public par D. Martène dans le premier tome de ses *Anecdotes*.

La première est adressée à l'évêque de Beauvais, Henri, frère du roi, au chapitre, au clergé et au peuple de cette ville. Elle a pour objet de les détourner d'une révolte qu'ils méditaient contre le roi. Suger emploie toute son éloquence pour leur faire sentir l'atrocité du crime qu'ils vont commettre, la témérité de leur dessein, et l'excès des malheurs qu'ils se préparent. Il prend Dieu à témoin que cette nouvelle l'afflige beaucoup plus que la fièvre dont il est tourmenté. Il s'adresse tantôt à l'évêque, à qui il représente ce qu'exigent de lui les qualités de frère du roi, de pasteur des âmes et de citoyen; tantôt au chapitre, qu'il conjure de ne point ternir la gloire de l'Eglise de Beauvais par une sédition aussi criminelle qu'insensée; tantôt au peuple qu'il exhorte d'avoir compassion de lui-même, l'assurant qu'il lui est aussi impossible d'empêcher la ruine entière de la ville, s'il persévère dans ses funestes dispositions, qu'à une fourmi de traîner un char. Il finit par ces paroles remarquables : *Videte, viri discreti, ne alia vice rescribatur quod semel inventum est in marmorea columna hujus civitatis ore imperatoris dictum: « Villam Pontium refici jubemus. »*

La seconde lettre est une réponse à celle que saint Bernard avait écrite à notre abbé pour l'exhorter à terminer chrétiennement sa carrière. Le saint avait joint à sa lettre quelques petits présents, entre autres une serviette de prix et un pain bénit. Suger le remercie de tout cela, témoigne un grand mépris de la vie, et marque un vif désir de retourner à son Créateur. Il se recommande aux prières du saint homme et de toute sa communauté, déclarant qu'il aurait bien souhaité pouvoir jouir de sa présence avant que de mourir.

La troisième est adressée à Joscelin, évêque de Soissons, qui s'était excusé sur ses infirmités de ne pouvoir le venir voir. Notre abbé le presse de lui accorder cette satisfaction; et comme le prélat lui avait mandé qu'il ne comptait pas lui survivre longtemps, il fait des vœux pour que cela n'arrive pas. Joscelin se rendit aux sollicitations de son ami.

Enfin, la quatrième est écrite au roi. Cette lettre exhale les sentiments de la piété la plus tendre. Suger avertit le monarque qu'il sent le moment de sa dissolution approcher; que, plein de confiance en la miséricorde divine, il se prépare sans trouble à paraître devant le tribunal du souverain juge; que ses amis,

étonnés de le voir souffrir depuis si longtemps, sont persuadés avec lui que par là Dieu veut lui donner le temps et les moyens d'expier ses fautes. Il recommande le roi et ses Etats à la divine providence, et souhaite qu'après un règne heureux sur la terre, il participe à la couronne éternelle. Il le prie de continuer sa protection à l'abbaye de Saint-Denis, « qui est, dit-il, une des plus nobles portions de votre royaume. Aimez, continue-t-il, l'Eglise du Seigneur ; prenez la défense des veuves et des orphelins ; soyez le vengeur des innocents opprimés. Par là vous obtiendrez les secours du ciel contre les puissances visibles et invisibles, contre les assauts de vos ennemis déclarés, et contre les embûches de vos ennemis secrets. Voilà mon conseil. Gardez soigneusement cette lettre, puisque vous ne pouvez plus me garder longtemps, et faites-vous une loi d'observer fidèlement ce qu'elle renferme. C'est pour votre intérêt que je vous parle. »

Telles sont les lettres de Suger que le temps a respectées. Nous nous flattons que vos lecteurs ne désapprouveront pas le compte détaillé que nous en avons rendu. Il n'était guère permis, ce semble, de passer rapidement sur des monuments aussi précieux et aussi intéressants pour notre histoire.

Une partie de ces lettres et de celles qui furent écrites à Suger avait été connue de J. Baudouin avant qu'elles fussent livrées au public. Il en traduisit 46 en français, qu'il fit imprimer l'an 1640, à Paris, chez Aug. Courbé, dans la seconde partie d'un ouvrage in-8°, qui a pour titre : *Le Ministre fidèle représenté sous Louis VI, en la personne de Suger abbé de Saint-Denys en France et régent du royaume sous Louis VII, tiré du manuscrit latin de Fr. Guillaume*. A la tête de l'ouvrage on voit le portrait de Suger, au bas duquel on lit ces deux vers :

*Deliciæ regum regnique, Sugerius abbas,
Cui similem vix Roma tulit, sic ora ferebat.*

En second lieu Suger a composé la Vie de Louis le Gros (47). Personne n'était plus en état que lui d'exécuter un pareil ouvrage. Aussi peut-on assurer qu'il a rempli tout ce qu'on pouvait attendre de lui à cet égard. L'histoire de sa propre vie était tellement liée à celle du monarque, qu'il n'a pu s'empêcher de mêler à celle-ci quantité de traits qui le concernent. Cette production est dédiée à Joscelin, évêque de Soissons, l'homme le plus capable, par les engagements qu'il avait à la cour et par l'intimité où il vivait avec notre abbé, de rendre témoignage à la vérité de son récit. Parmi les anecdotes qui s'y rencontrent, les suivantes nous ont paru les plus dignes de la curiosité du lecteur.

Bouchard de Montmorency ayant été traduit au tribunal du roi Louis le Gros par l'abbé de Saint-Denys (Adam) pour répondre sur les torts qu'il faisait à l'abbaye, le jugement ne lui fut point favorable. Ce seigneur, présent en personne, protesta hautement qu'il ne s'y soumettrait pas. Cependant, dit Suger, il ne fut point arrêté pour cela, parce que ce n'est point l'usage des Français, mais il se retira librement : *Qui cum cadens a causa justitiam judiciumque exsequi noluerit, non tentus (neque enim Francorum mos est) sed recedens, etc.*

Parlant du séjour que Pascal II fit à Saint-Denys, notre auteur dit que dans la manière dont il se comporta, ce pape laissa à la postérité un exemple de modération inconnu aux Romains, et auquel on ne s'attendait pas. Car, ayant été conduit au trésor, non-seulement il ne prit rien, dit-il, de l'or, de l'argent et des pierreries qui étaient sous ses yeux, mais il ne daigna pas même les regarder, se contentant de demander un peu des vêtements de saint Denys.

Guillaume III (48), comte d'Auvergne, s'attira deux fois de suite (l'an 1126 et l'an 1131) les armes de Louis le Gros pour des vexations qu'il faisait à l'évêque de Clermont. Ayant été fort mal mené la première fois, il implora le secours du duc d'Aquitaine dont il était vassal. Mais ce duc, étant venu en Auvergne, fut tellement déconcerté à la vue de l'armée formidable du roi, que, sur le point de livrer bataille, il lui envoya des députés pour lui dire : « Sire, le duc d'Aquitaine, votre vassal, vous souhaite toute sorte d'honneurs et de prospérités. Ce qu'il demande à Votre Majesté, c'est qu'elle veuille bien agréer son service et le conserver dans la jouissance de ses droits. Car la même justice qui impose la loi du service au vassal, exige du seigneur une domination équitable. Si le comte d'Auvergne, qui relève de moi comme je relève de vous, a commis quelque excès, je suis tenu de le représenter à votre cour. C'est une obligation que je reconnais et que je n'ai jamais refusé de remplir. Je viens aujourd'hui vous réitérer mes soumissions à cet égard, vous suppliant de me faire la grâce de les accepter. Si Votre Majesté doute de ma sincérité, je suis prêt à lui donner des otages de qualité compétente et en nombre suffisant. C'est aux grands du royaume à juger ; j'en passerai par tout ce qu'ils voudront. » Le roi, dit Suger, ayant délibéré là-dessus avec les grands, reçut, comme l'équité le demandait, les offres, le serment et les otages du duc, rendit la paix à l'Eglise et à la patrie, et marqua un jour où les parties viendraient à Orléans, le duc à leur tête, pour plaider devant sa cour. Notre historien ne dit point quel fut le jugement que la cour rendit. Mais ce qu'il vient de nous apprendre mérite bien d'être remarqué. Cet aveu que le duc d'Aquitaine fait de l'obligation où il est de représenter son vassal à la cour du roi pour y répondre sur ses torts, est un témoignage évident de l'étendue du ressort de cette cour et de son autorité sur les grands vassaux du royaume.

Le pape Innocent II étant venu à Saint-Denis le mercredi de la semaine sainte de l'an 1131, l'abbé Suger et tous ses religieux sortirent au-devant de lui en procession, chantant des hymnes et des cantiques. Le lendemain le pape y célébra la Cène avec les cérémonies qui se pratiquaient à Rome, sans oublier celle qu'on nommait le *presbytère*, c'est-à-dire, une distribution de pièces d'or au clergé. Le vendredi saint il adora la croix, et le jour de Pâques il assista aux matines avec la communauté. Ce jour même il y eut une espèce de cavalcade que notre auteur a pris soin de décrire en ces termes : « Le pape, dit-il, suivi de plusieurs cardinaux, sortit de grand matin de l'abbaye, et se retira au prieuré de Létrée. Là ils se parèrent de leurs plus riches ornements, comme ils ont coutume de faire à Rome dans les grandes cérémonies. On mit sur la tête du pape un diadème composé d'une mitre couronnée par le haut d'un cercle d'or en manière de casque. Le saint-père étant monté ensuite sur un cheval blanc caparaçonné, tous les cardinaux couverts de longs manteaux et montés sur des chevaux de couleur différente, dont toutes les housses étaient blanches, allaient devant lui deux à deux en chantant des hymnes. Les barons et les autres feudataires de l'abbaye marchaient à pied, conduisant le cheval du pape par la bride. D'autres précédaient, et jetaient quantité de pièces de monnaie pour écarter la foule. Toutes les rues étaient tendues de riches tapisseries et jonchées de verdure. Outre plusieurs compagnies de soldats qui vinrent par honneur au-devant du pape, il y eut un concours prodigieux de peuple. Les Juifs mêmes de Paris accoururent à

(47) Duches., t. IV, p. 281-321.

(48) Et non pas Robert, comme le dit dom Montfaucon, (*Monum. de la monarch. franç.*, t. II, p. 42.)

ce spectacle, et présentèrent au pape le livre de la loi en un rouleau couvert d'un voile. A cet hommage le saint-père répondit par ces paroles pleines d'une tendresse compatissante : « Que le Dieu tout-puissant daigne ôter le voile qui couvre les yeux de votre cœur. » Enfin le pape arrive à la basilique des saints martyrs, toute brillante de l'éclat des couronnes d'or et des pierreries beaucoup plus précieuses que l'or et l'argent. Il célébra les divins mystères avec nous, et nous immolâmes ensemble le véritable Agneau pascal; après quoi l'on descendit dans le cloître tout couvert de tapis, sur lesquels on avait dressé des tables. Là le pape et toute sa suite, couchés à l'antique, mangèrent d'abord l'agneau matériel. On s'assit ensuite, et le reste du festin, qui fut très-splendide, se fit comme à l'ordinaire. »

On sait d'après le témoignage de Suger que Louis le Gros abdiqua entre les mains de son fils avant de mourir. « Comme on lui apportait, dit-il, le corps et le sang de Notre-Seigneur en viatique, il se lève, s'habille et sort de sa chambre, au grand étonnement de tout le monde, pour aller au-devant de son Dieu. L'ayant adoré, il se dépouille des ornements royaux en présence des clercs et des laïques, se démet du royaume, confesse qu'il a fait beaucoup de fautes dans le gouvernement, remet son anneau dans la main de son fils en signe d'investiture, lui recommande, sous l'obligation du serment, de protéger l'Église, les pauvres, les orphelins, de maintenir chaque citoyen dans ses droits, et surtout de ne faire arrêter personne dans sa cour, à moins qu'il n'y fût pris en flagrant délit. Ce prince survécut près de deux mois à son abdication. Il mourut sur la cendre entre les bras d'Étienne de Senlis, évêque de Paris, et de Gilduin, abbé de Saint-Victor.

Suger avait la simplicité de croire aux prophéties de Merlin, qu'il appelle *Anglorum sempiterni eventus mirabilis spectator*. Il en cite une, qu'il applique à Henri I^{er}, roi d'Angleterre. Elle est entièrement à la gloire de celui qui en est l'objet, supposé que le prétendu prophète eût quelque objet fixe dans ses visions.

L'histoire de Louis le Gros a été publiée pour la première fois dans un Recueil *in-folio* des historiens de France, imprimé l'an 1596 à Francfort, chez les héritiers d'André Wechel. André Duchesne a fait reparaitre cette production bien plus épurée, d'après divers manuscrits, dans le IV^e tome de son grand Recueil des écrivains qui ont traité de notre histoire.

Outre cette Vie en grand du monarque français, notre auteur avait composé sa légende distribuée en trois leçons, pour être lue chaque année à l'office de la nuit le jour de son anniversaire. Elle a été mise au jour par les soins de dom Martène, dans la préface du IV^e tome de sa grande Collection.

En troisième lieu Suger est auteur d'un livre qui renferme le détail de son administration abbatiale. Duchesne, le premier éditeur de cet ouvrage, doute qu'il soit de notre abbé, sur ce que dans le manuscrit de saint Denys, d'après lequel il a dirigé son édition, il porte le nom de Guillaume, auteur de la Vie de Suger. Mais Suger à chaque page y parle en son propre nom, et d'ailleurs il est aisé, quoi qu'en dise l'éditeur, d'y reconnaître son style. Ce fut en 1144, la vingt-troisième année de son administration, qu'il fut engagé à ce travail, non de son propre mouvement, dit-il, mais par les prières de ses religieux, lesquels, étant un jour assemblés en chapitre, le pressèrent vivement de mettre par écrit ce qu'il avait fait pour le bien de l'abbaye, soit par des acquisitions nouvelles, soit en recouvrant des biens aliénés, soit en améliorant les biens dont le monastère jouissait, soit en bâtiments, soit en décorations et ameublements de l'église. Ils alléguaient pour motifs de leur demande, 1^o que la mémoire de ses bienfaits porterait ceux qui viendraient après eux à prier avec ferveur pour le repos de son âme; 2^o que son exemple exciterait l'émulation des abbés ses successeurs pour faire fleurir le culte divin. On peut diviser ce livre en deux parties, dont la première comprend ce qu'il avait fait dans les lieux réguliers, dans les terres et dépendances du monastère; la seconde est entièrement consacrée au récit de la reconstruction et des embellissements de l'église. Voici ce qui nous a paru de plus remarquable dans l'une et l'autre parties.

En parlant du Vexin Français, situé entre les rivières d'Oise et d'Epte, l'auteur dit qu'il est constant par les anciens monuments que c'est un fief mouvant de Saint-Denys; que le roi Louis le Gros, qui l'avait acquis, étant sur le point d'aller faire la guerre à l'empereur, vint au chapitre de l'abbaye, et y déclara qu'il tenait ce fief de Saint-Denys, et qu'en qualité de porte-étendard de l'abbaye, qualité attachée à ce fief, il serait obligé d'en faire hommage, si la dignité royale ne l'en dispensait. *In pleno capitulo B. Dionysii professus est se ab eo habere et jure signiferi, si rex non esset, hominum ei debere.* Nos rois dès lors se croyaient donc (49) exempts de l'hommage, par le droit de leur couronne, pour les fiefs qu'ils tenaient de leurs vassaux. Il est vrai que M. Brussel (50) rapporte deux pièces, l'une de l'an 1185, l'autre de l'an 1195, par lesquelles on voit que Philippe-Auguste se fit dispenser par l'église d'Amiens et par celle de Terouanne, de l'hommage qu'il devait à la première pour la ville et comté d'Amiens; et à la seconde pour le fief de Hesdin, à la charge que ces deux Églises seraient exemptes envers lui du droit de procuration ou de gîte. Mais il ne paraît pas que Louis le Gros ait donné aucune indemnité à l'abbaye de Saint-Denys pour l'hommage du Vexin Français.

Les avoueries, dans leur institution, avaient pour objet la défense des Églises. Mais érigées en fiefs héréditaires, sur la fin de la seconde race de nos rois, elles devinrent, par la tyrannie de ceux qui en étaient revêtus, le fléau de ces mêmes Églises qu'elles étaient destinées à protéger. L'avouerie de la terre de Touri était de tout temps attachée à la seigneurie de la Ferté-Baudouin, et de tout temps, jusqu'à Suger, elle incommodait beaucoup le prévôt et les habitants de Touri. « Or il arriva, dit-il, que cette avouerie tomba par succession à la fille d'Adam de Pigieri; ce qu'ayant appris, nous cherchâmes, par le conseil de nos amis, à la marier à notre gré, quoi qu'il pût nous en coûter. Voulant donc mettre

(49) Un savant homme dit (*Abr. chron. de l'hist. de Fr.*, an. 1100) que Philippe I^{er} ayant acquis en 1061 la vicomté de Bourges, dont une partie relevait du comté de Sancerre, ce prince fit rendre hommage au comte de Sancerre pour ce qui était de sa mouvance. Nous avons cherché soigneusement la preuve de ce fait sans pouvoir la découvrir. Une personne, qui travaille à l'histoire de Berri depuis plusieurs années, nous a assuré qu'elle n'avait pareillement pu réussir à la trouver.

Il en est de même de la charte d'investiture qu'on prétend avoir été donnée à Foulques, comte d'Anjou, par Louis le Gros, charte dans laquelle, dit-on, l'hommage lige commence à être connu (*Ibid.*, an. 1155, etc.) Cette pièce est absolument inconnue à des personnes qui se portent pour avoir bien étudié les monuments qui concernent l'Anjou. Nous regrettons que le plan de l'auteur ne lui permette pas de citer.

(50) *Nouv. Traité des fiefs*, p. 152.

en sûreté cette terre et la délivrer de l'oppression des avoués, nous donnâmes un jeune homme de nos domestiques pour époux à la jeune fille, avec cent livres d'argent, tant pour sa dot que pour ses père et mère. Nous donnâmes de plus trente livres d'argent au roi Louis (le Gros) de qui relevait cette avouerie, et par ce moyen nous obtînmes, avec l'agrément de ce prince, que tant les nouveaux époux que leurs successeurs, nous rendraient à nous et à ceux qui viendraient après nous, hommage, service féodal et justice quand ils en seraient semoncés; que s'il arrivait qu'ils y manquassent, en ce cas il nous serait permis de saisir le fief de ladite avouerie, jusqu'à ce qu'ils nous eussent fait pleine et entière satisfaction. »

Ce fut l'an 1140 que Suger commença la construction de son église. L'ancienne avait deux défauts : 1° elle était trop étroite pour l'affluence du peuple qui s'y rendait aux grandes fêtes en sorte, dit Suger, que pour arriver aux reliques des SS. martyrs, les femmes marchaient sur la tête des hommes (51); 2° en plusieurs endroits elle menaçait ruine. Outre cela le portail bas et ouvert par une seule porte, était masqué par une espèce de portique que Charlemagne avait fait élever sur le tombeau du roi Pépin, inhumé selon sa volonté expresse, hors de l'église, pour expier, disait-il, les excès de Charles-Martel son père. Suger détruisit ce monument avec la permission de la cour, fit transporter ailleurs le tombeau de Pépin, et construisit un nouveau portail ouvert par trois portes, et flanqué de deux grosses tours, également propres à servir d'ornement durant la paix et de défense en temps de guerre. Les battants des portes furent faits de bronze doré avec des bas-reliefs où étaient représentés divers mystères, et Suger lui-même aux pieds de Jésus-Christ, avec ce distique qu'il lui adressait :

*Suscipe vota tui, Judex districte, Sugerii :
Inter oves proprias fac me clementer haberi.*

De là il passa au chevet de l'église, qu'il réédifia de fond en comble avec la croisée, et finit par la nef qui fut achevée l'an 1144. Le roi posa la première pierre de l'édifice, et plusieurs prélats se firent honneur d'en poser d'autres après lui. Nous ne ferons point l'énumération des ornements dont Suger enrichit le nouveau temple, tels qu'un retable d'or pesant quarante-deux marcs, orné de pierreries, placé sur l'autel de saint Denys; trois tables de même matière qui environnaient le grand autel, un crucifix d'or pesant quatre-vingts marcs, qui fut l'ouvrage de sept orfèvres que Suger avait fait venir de Lorraine, et une infinité d'autres richesses (52), dont une partie venait de la libéralité des rois, des princes, des prélats, que Suger a eu soin de nommer. Sur la plupart de ces ouvrages il avait fait graver des vers de sa façon. Il en avait aussi fait tracer sur les vitraux (53) pour l'explication des histoires ou des allégories qui y étaient représentées.

Ce superbe édifice où les peintres, les sculpteurs, fondeurs, architectes avaient épuisé tout leur savoir, et qui fit l'admiration du XII^e siècle, ne subsista pas néanmoins plus de cent vingt ans. Eudes Clément, abbé de Saint-Denis vers le milieu du XIII^e siècle, entreprit une nouvelle église sur les ruines de celle de Suger, et Matthieu de Vendôme son successeur y donna la dernière main. Tout ce qu'on laissa subsister du travail de notre abbé fut le portail et une partie du tour des chapelles du chevet. On voit encore aujourd'hui dans le vitrail de la chapelle du milieu la représentation de la première croisade, sur dix panneaux avec l'image de Suger au bas. Dom Montfaucon nous a donné l'explication de ces dix panneaux dans le premier tome de ses *Monuments de la monarchie française* (p. 84).

Depuis Duchesne ce livre a reparu parmi les preuves justificatives de l'*Histoire de Saint-Denis* donnée par dom Felibien.

Suger, non content du détail où il était entré touchant son église dans l'ouvrage dont nous venons de rendre compte, voulut faire un livre particulier de la dédicace de ce monument. Après un long préambule fort édifiant, il dit que, ne connaissant aucune belle carrière dans son voisinage, il avait eu d'abord la pensée de faire venir de Rome des colonnes de marbre pour décorer son église; mais que, tandis qu'il roulait ce dessein dans sa tête, on vint lui apprendre qu'on avait découvert à Pontoise une des plus belles carrières qu'on eût encore vues; qu'ayant commencé à faire fouiller dans cette carrière, les habitants du pays et des lieux voisins vinrent en foule offrir leurs services pour tirer les pierres; qu'ils se portaient à ce travail avec un zèle et un succès extraordinaires; sur quoi il raconte divers miracles qui attestèrent combien cette bonne œuvre était agréable à Dieu. Nous ne pouvons suivre notre auteur dans la description des cérémonies qui furent observées à la dédicace de son église et à la translation des reliques des saints Martyrs. Contentons-nous de dire que Louis le Jeune et la reine son épouse y assistèrent avec dix-sept prélats, un grand nombre d'abbés, de clercs et une infinité de peuple. Cet écrit est mutilé dans l'édition que Duchesne en a donnée; mais ce qui y manque est suppléé par Dom Mabillon dans le premier tome de ses *Analectes* (p. 218). C'est d'après l'un et l'autre éditeur que dom Felibien l'a fait réimprimer dans les preuves de son *Histoire de Saint-Denis*.

Les autres écrits de Suger sont diverses chartes dont il est à propos de marquer les principales.

L'an 1125 les habitants de Saint-Denis étant venus trouver notre abbé pour lui demander d'être affranchis de la main-morte, Suger leur accorda cette grâce d'autant plus volontiers qu'il reconnaissait

(51) Sans doute au moyen d'une galerie de bois qu'on pratiquait ces jours-là.

(52) Parmi ces richesses Suger fait mention d'une chaire du roi Dagobert, sur laquelle, dit-il, les rois de France, suivant une ancienne tradition, avaient coutume de s'asseoir, à leur avènement à la couronne, pour recevoir les hommages des grands du royaume. Elle était fort endommagée du temps de Suger, et il la fit raccommoder, tant à cause du prix de l'ouvrage qu'en considération du noble emploi auquel elle avait servi. Cette chaire de Dagobert n'est pas vraisemblablement celle qu'on montre aujourd'hui à Saint-Denis.

Il est dit (*ibid.*) qu'il avait fait redorer l'aigle qui était au milieu du chœur. Cela prouve l'antiquité

de ces sortes de lutrins.

Il nous apprend encore (*ibid.*) que de son temps on possédait à Saint-Denis des espèces de diptyques ou tables d'ivoire sur lesquelles étaient représentées d'anciennes histoires profanes. Il les employa, dit-il, pour orner une tribune.

(53) Un de ces vitraux représentait l'apôtre saint Paul qui tournait la meule, et les prophètes qui apportaient des sacs de blé au moulin, avec ces vers qui donnaient la clef de l'allégorie :

*Tollis agendo molam de surfure, Paule, farinam,
Mosaicæ legis intima nota facis.*

*Fit de tot granis verus sine surfure panis,
Perpetuusque cibis noster et angelicus.*

dit-il, le vice de cette servitude dans son principe, ayant été établie par l'abbé Yves son prédécesseur, sans y être autorisé par aucun titre. De plus, Suger était disposé à gratifier ces habitants en reconnaissance d'une somme de deux cents livres qu'ils lui avaient donnée pour rétablir l'entrée de son monastère. Il exempta pareillement de la même servitude tous ceux qui demeurent dans le territoire de Saint-Denys; et lorsque lesdits bourgeois, dit-il, marieront au dehors leurs enfants, si ceux-ci meurent sans héritiers procréés de leur corps, leur hoirie retournera à leurs parents établis à Saint-Denys, quand même ils auraient d'autres parents plus proches établis hors de la ville et du territoire de Saint-Denys. L'acte, dressé par Grégoire, chancelier de Suger, fut scellé du sceau du roi et de celui de l'abbé, et signé par le prieur Gausbert, Chrétien trésorier, Vivien chantre, et plusieurs autres.

Par une autre charte ou constitution, à peu près du même temps, il établit : 1° qu'à perpétuité tous les jeudis et samedis de l'année on fera mémoire de la sainte Vierge; 2° que pendant sa vie on chantera pour lui le psaume, *Ad te levavi*; 3° qu'après la mort du roi Louis le Gros, on fera l'anniversaire de ce prince à perpétuité.

La crainte des jugements de Dieu, l'incertitude de la dernière heure, et la conviction de sa propre faiblesse déterminèrent notre abbé, l'an 1157, à faire son testament. Il assembla pour cela ses confrères en chapitre le 16 juin, et après s'être prosterné à leurs pieds, il les supplia de lui accorder tous les jours de sa vie une messe du Saint-Esprit et un anniversaire perpétuel après sa mort. A cet anniversaire il veut qu'on expose en public les ornements, l'or, l'argent et les pierreries qu'il a acquis à l'église; et cela, dit-il, non par aucune vue d'ostentation, mais par les mêmes motifs qui l'avaient porté à mettre par écrit ce qu'il avait fait pendant son administration. Il ordonne ensuite que le chevecier fournisse aux frères deux pitances extraordinaires : *Non qualescunque, sed plenarias et aptas*, avec du piment, *pimentum*, c'est-à-dire, une espèce d'hypocras. Les pauvres ne sont pas oubliés. Suger leur assigne, pour ce même jour, deux muids de froment et deux muids de vin. Ce testament, rapporté par Duchesne et par D. Felibien, est signé par tous les officiers du monastère, par deux anciens abbés, par huit religieux prêtres, dix diacres, dix sous-diacres, dix enfants, *pueri*, c'est-à-dire, de jeunes religieux qui n'étaient pas encore dans les ordres; après quoi viennent les noms de sept évêques, et de Robert, abbé de Corbie et élève de Suger (54). Notre abbé, par ce même acte, avait fondé son anniversaire dans l'église de Saint-Paul, qui est une collégiale située dans l'enceinte de Saint-Denys. Il donna l'année suivante une autre charte, par laquelle il accordait plusieurs fonds et différentes immunités à cette église, à la charge que les chanoines viendraient prier devant le corps de chaque religieux nouvellement décédé, avant son inhumation, et célébreraient une messe pour le repos de son âme.

Albert, comte de Morspech, en Allemagne, était depuis longtemps sous l'anathème, lorsque Suger devint abbé, pour avoir envahi certains fonds de l'abbaye situés dans le voisinage de ses terres. Touché de repentir, il vint à Saint-Denys demander son absolution. Suger la lui accorda sous la condition de payer tous les ans cinq onces d'or à lui et à ses successeurs à perpétuité. A la fin de l'acte où cela est énoncé, Suger déclare excommuniés sans retour ceux qui manqueront à remplir cet engagement.

Il paraît qu'Albert n'y fut pas fidèle, puisqu'après sa mort Mainard, son gendre et son successeur dans le comté de Morspech, eut besoin de solliciter et sa propre absolution et celle de son beau-père, pour l'injuste détention des mêmes fonds dont on vient de parler. C'est ce que nous apprend un acte qui fut passé l'an 1125 entre lui et Suger dans la ville de Mayence, à l'issue de la diète qui s'y était tenue pour l'élection de l'empereur Lothaire (55). L'histoire ne marque point à quelle occasion Suger s'était rendu à cette assemblée. Mais il y a bien de l'apparence qu'il y vint en qualité d'ambassadeur de France et pour les intérêts de la nation. Quoi qu'il en soit, il est certain, par les noms de ceux qui souscrivirent, cette charte de son côté, qu'il y vint en grand cortège. On y voit son chapelain, un clerc nommé Pierre son frère, Ansolde son échanson, plusieurs chevaliers, du nombre desquels est un nommé Suger. Si celui-ci, comme on le prétend, était parent de notre abbé, l'on demande d'où pouvait lui venir sa noblesse? Dom Gervaise décide sagement que le roi l'avait anobli en considération des services de l'abbé de Saint-Denys, comme s'il y avait preuve que les anoblissements remontassent jusqu'au règne de Louis le Gros. Pour revenir à l'objet de la charte qui nous occupe, le comte Mainard abandonne à l'abbaye la terre de Celle-Neuve qu'il possédait dans le territoire de Metz, en échange des fonds que le comte son beau-père lui avait enlevés, au moyen de quoi Suger l'absout lui et ses prédécesseurs de l'excommunication qu'ils avaient encourue, et cela en présence de l'archevêque de Mayence et du cardinal-légat Girard : *In presentia domni Adalberti Moguntini archiepiscopi, et Girardi venerabilis cardinalis et sanctæ Romanæ Ecclesiæ legati*. On sera surpris de cette autorité avec laquelle un simple abbé lie et délie des personnes qui ne sont point de sa juridiction, sous les yeux même de leur propre pasteur et d'un légat du Saint-Siège. Mais il faut remarquer que Suger, comme il le dit lui-même dans le livre de son Administration, s'était plusieurs fois adressé au pape pour avoir justice des comtes de Morspech, et sans doute Sa Sainteté lui avait remis ses pouvoirs pour sévir à l'égard de ces usurpateurs.

Dom Félibien rapporte une constitution de Suger par laquelle il augmente les revenus destinés à l'entretien de la communauté, et surtout aux besoins des malades. Pour entendre cette pièce, il faut savoir que dès le ix^e siècle la manse des abbés de Saint-Denys avait été séparée de celle des religieux. Nous avons deux actes de ce partage : le premier, qui n'eut point lieu, fait sous l'abbé Hilduin en 852; le second, passé trente ans après sous l'abbé Louis, parent du roi Charles le Chauve qui le confirma de son autorité (56). La quantité des espèces que les abbés s'obligeaient par ces traités de fournir aux religieux pour leur nourriture, aurait de quoi surprendre, si on les rapportait aux mesures de notre temps. Que dire, par exemple, de cette clause où, dans le cas que les vignes cédées aux religieux ne produiraient pas deux mille cinq cents muids de vin, l'abbé devait suppléer le reste? Mais il est certain que le muid d'alors était beaucoup plus petit que le nôtre, et nous n'en savons pas au juste la mesure. Ainsi les

(54) Il est remarquable que tous ces témoins ne souscrivirent pas en même temps. La preuve se tire de la signature de Samson, archevêque de Reims, qui ne monta sur ce siège qu'en 1140 (*Gall. Chr. nov.*, t. X, p. 84). Un disciple du P. Germon en conclura que l'acte est faux. Mais il y a mille exemples

pour confondre son ignorance et détruire sa téméraire induction.

(55) Dom Gervaise (*Vie de Suger*, t. II, p. 296) a bâti sur ce voyage une histoire qu'il a tirée entièrement de son imagination.

(56) Felib. *Hist. de S.-D.*, pr., n. LXXII et XCIII.

déclamations que fait dom Gervaise sur ce point et sur d'autres semblables (57), ne prouvent qu'une passion aveugle de médire, dont l'excès lui avait interdit la réflexion.

Outre ces écrits, Suger commença la Vie de Louis le Jeune, que la mort l'empêcha d'achever (58). *Regis Ludovici splendido sermone gesta descripsit, ejusque filii itidem Ludovici scribere quidem cepit; sed morte praeventus perficere non potuit.* Mais cet ouvrage existe-t-il encore? C'est ce que nous n'osons assurer. On a bien à la vérité dans la Collection de Duchesne deux Histoires de ce prince, composées par des auteurs contemporains : la première sous le titre de *Gesta Ludovici VII, qui Junior dicitur*; la seconde, sous celui de *Historia gloriosissimi regis Ludovici filii Ludovici Grossi*. Toutes les deux s'annoncent dès le début comme des continuations de l'histoire de France depuis Louis le Gros. Cependant il y a lieu de douter non-seulement qu'elles partent l'une et l'autre de la plume de Suger, comme le prétend un habile académicien (59); mais qu'aucune même lui appartienne en tout ni en partie. Voici nos raisons, que nous soumettons au jugement de nos lecteurs.

Nous fondons le premier doute sur deux différences remarquables qu'on aperçoit entre ces deux écrits. L'auteur des *Gestes* donne à saint Bernard le titre de saint, que l'auteur de l'*Histoire* ne lui donne point, et qu'il n'eut réellement qu'après sa canonisation, faite en 1174. De plus, celui-là met le voyage de Louis le Jeune pour la croisade en 1146, et l'autre le place un an plus tard. Il est peu ordinaire qu'un même écrivain se contredise de la sorte.

Le second doute est appuyé sur les moyens suivants : Le livre des *Gestes* commence avec le règne de Louis le Jeune, et continue jusqu'au second mariage que ce prince contracta l'an 1152 (après la mort de Suger) avec Constance de Castille. L'éditeur ajoute qu'il allait encore plus loin, mais que le reste manquait dans le manuscrit qui lui a servi de guide. Effectivement il devait aller jusqu'à la mort du héros, puisqu'elle est annoncée dès la seconde phrase, où l'on marque qu'il est inhumé dans l'église de Barbeaux : *Qui abbatiam de Sacro Portu quae nunc Barbehel dicitur, in pago Meledunensi juxta littus Sequanae fundavit, ubi mausoleo mirifici operis feliciter requiescit.* Or ces paroles font voir que le commencement non plus que la fin de ce livre ne peut être de Suger. A l'égard de l'*Histoire de Louis le Jeune*, nous remarquons d'abord qu'elle est très-succincte jusqu'au divorce de ce monarque avec la reine Eleonore. Les principaux événements arrivés dans cet intervalle y sont à peine effleurés, au lieu que ceux de la suite jusqu'en 1165 où l'ouvrage finit, y sont traités avec plus de soin. De plus, Suger, l'âme des affaires de l'Etat sous ce règne, n'y est pas nommé une seule fois, lui qui n'avait omis presque aucune occasion de parler de lui-même dans la Vie de Louis le Gros (60).

De ces réflexions n'est-il pas naturel de conclure que les deux écrits que nous examinons sont également étrangers à notre auteur? Il est néanmoins à présumer qu'il sortent l'un et l'autre de l'abbaye de Saint-Denys, 1^o parce qu'on les donne, comme on l'a déjà remarqué, pour des continuations de celui de Suger sur Louis le Gros; 2^o parce qu'il y avait de temps immémorial des religieux à Saint-Denys chargés d'écrire l'histoire de nos rois. On fait honneur, mal à propos, de cet établissement à notre auteur (61). Il est certain qu'il remonte beaucoup plus haut. Nous en avons la preuve dans un manuscrit ancien, dont Lambecius (62) nous a donné connaissance, et qui a échappé aux recherches du P. Le Long. On y voit l'histoire de nos rois en langue vulgaire jusqu'au règne de Charles le Chauve. La préface débute par ces termes : « Chil qui ceste œuvre commenche, à tous cealx qui ceste histoire liront, salut en Nostre Seignour. Pour ce que plusieurs gens doubtoient de la genealogie des rois de France, etc. » Peu après on ajoute que cette histoire est tirée principalement des anciennes annales de l'abbaye de Saint-Denys, et à la fin de l'histoire de Charles le Chauve, on lit ces mots : « Cy failent les faits de Charles le Chauve, et après doivent commencer les chapitres du roy Loys le Baube son fils, et des autres roys aprez jusques au Gros roy Loys. » Lambecius infère de là que cet ouvrage historique consistait en plusieurs volumes. Mais il en résulte encore plus évidemment que l'abbaye de Saint-Denys, longtemps avant Suger, était en possession d'écrire l'histoire de nos rois.

(57) Qui ne serait indigné de l'infidélité suivante du même auteur? Dans un traité que l'abbé Louis fit au ix^e siècle avec ses religieux (Félib., *Hist. de S-D.*, pr., p. LXX), il s'engage à leur donner cinq porcs gras, onze cents œufs et de la volaille pour les fêtes de Pâques et de Noël : *Tres siquidem porci et mille ac centum ova per tres festivitates .. item alii duo porci per duas festivitates, ad volatilia eorum preparanda.* D. Gervaise, transformant les œufs en bœufs, dit que les moines, quoiqu'obligés à l'abstinence de la viande, demandaient onze cents bœufs, des porcs gras à proportion, et une quantité presque infinie de volaille. La quantité de cette volaille n'est point spécifiée dans cet acte. D'ailleurs la volaille était permise autrefois à certains jours, dans les monastères les mieux réglés de l'ordre, ainsi que la graisse de porc qu'on nommait *oleum lardinum*.

(58) Guil. Vit. Sug., p. 195.

(59) *Mem. de l'Acad. des Inscript.*, t. XV, p. 580.

(60) Bouquet Script. Fr., t. III, p. 146.

(61) Avant Duchesne les *Gestes* avaient déjà été

imprimés dans le Recueil de Pithou, mais d'une manière peu correcte. Ils se trouvent de plus insérés dans les Chroniques de Saint-Denis, et traduits assez littéralement. Le compilateur, dit M. de Sainte-Palaye (*Mem. de l'Acad. des Inscr.*, t. XV, p. 571), a suivi cet ouvrage avec tant d'exactitude, qu'il ne dit rien de la vie de Louis VII au delà de ce qui en est rapporté dans les *Gestes*, et laisse un vide de 24 ans dans sa Chronique jusqu'au règne de Philippe-Auguste, fils et successeur de ce prince, où il reprend la suite de l'histoire générale du royaume, d'après un nouvel historien. A l'égard de l'*Histoire de Louis VII*, Duchesne pareillement n'est pas le premier qui l'ait mise au jour. Comme le continuateur d'AIMOIN l'a incorporée dans son ouvrage, elle a paru dans toutes les éditions qui ont été faites, dont la meilleure est celle qui a été donnée à Paris en 1602 par Du Breuil. Cependant il faut avouer que ce morceau ne s'y trouve pas aussi plein et aussi correct que dans l'édition de Duchesne.

(62) *Bibl. Caesar.*, I, p. 957.